

## EXPLOITATIONS FRUITIÈRES

## Le verger

**Les exploitations fruitières, 27 640 en 2010, sont en diminution comme le nombre total d'exploitations. Le verger subit une diminution moindre, permettant un accroissement de la taille moyenne du verger et un renforcement de la spécialisation des exploitations fruitières. Le pommier est toujours l'espèce leader du verger français, présent dans une exploitation sur quatre, il occupe un quart du verger français. Le verger de noyers s'étend, dans des exploitations plus exclusives, mais comme pour chaque espèce, le nombre d'exploitations productrices diminue.**

### Baisse du nombre d'exploitations fruitières et hausse de la taille moyenne du verger

Le nombre d'exploitations fruitières est de 27 640 en 2010, en baisse de 35 % par rapport à 2000. Le verger « 11 espèces » qu'elles exploitent occupe 160 080 hectares, en recul de 17 % par rapport à 2000. La taille moyenne du verger est de 5,8 hectares par exploitation, en hausse de 27 %. La superficie agricole utilisée (SAU) totale des exploitations fruitières s'établit à 845 650 hectares en 2010, en recul de 20 %, soit 30,6 hectares par exploitation (+ 22 %). Sur cette surface, la superficie consacrée au verger constitue donc 19 %, soit 0,6 point de plus qu'en 2000. Le niveau moyen de spécialisation demeure ainsi relativement faible, mais progresse.

4 100 exploitations cultivent exclusivement des fruits, soit 15 % des exploitations fruitières,

sur 22 % du verger métropolitain. Leur verger moyen occupe ainsi une surface plus importante que celui des exploitations mixtes qui associent la culture de fruits à d'autres

**Champ des exploitations fruitières :** cette étude se concentre sur les exploitations de France métropolitaine ayant déclaré cultiver des fruits issus du verger « 11 espèces » défini comme suit : abricotier, cerisier, pêcher-nectarinier, prunier, pommier de table, poirier de table, kiwi, agrumes, petits fruits, fruits à coque et vigne à raisin de table. Sauf mention particulière, le terme de verger correspond au verger « 11 espèces ». Les superficies citées sont les superficies nettes des cultures principales. Les vergers sont des plantations régulières entretenues d'au moins 100 arbres à l'hectare. Dans le cas d'association de plusieurs cultures permanentes, la superficie est répartie au prorata des surfaces de chaque culture. Les plantations non entretenues ou de moins de 100 arbres à l'hectare sont enregistrées en prairie.

Tableau 1  
**Net recul du nombre d'exploitations**  
Exploitations fruitières et superficies

		2000	2010	Évolution %
Exploitations fruitières	<i>nombre</i>	42 450	27 640	- 35
Superficie du verger	<i>ha</i>	193 950	160 080	- 17
Superficie agricole utilisée	<i>ha</i>	1 062 810	845 650	- 20

Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

cultures, avec 8,4 hectares par exploitation contre 5,3 ha dans les exploitations mixtes. La part des exploitations exclusivement fruitières a augmenté en dix ans puisqu'elles constituaient 12 % des exploitations fruitières et 18 % du verger de métropole en 2000.

La proportion d'exploitations exclusivement fruitières est particulièrement élevée chez les exploitations agrumicoles (34 %). Elle varie autour de 15 % pour les exploitations cultivant des fruits à pépins, fruits à coque et fruits à noyaux. En revanche, les exploitations produisant des petits fruits et du raisin de table accordent plus de place aux autres cultures, puisque seuls 8 % d'entre-elles sont exclusivement fruitières.

Les chefs et coexploitants d'exploitations exclusivement fruitières sont plus âgés que ceux des autres exploitations (fruitières ou non), avec une moyenne d'âge de 56 ans contre 51 ans. Les exploitations exclusivement fruitières emploient autant de main-d'œuvre, en moyenne, que les exploitations mixtes. Cependant, elles ont davantage recours à la main-d'œuvre salariée et surtout saisonnière. En effet, une exploitation fruitière sur deux a recours au travail saisonnier, qu'elle soit exclusivement fruitière ou non. Mais la

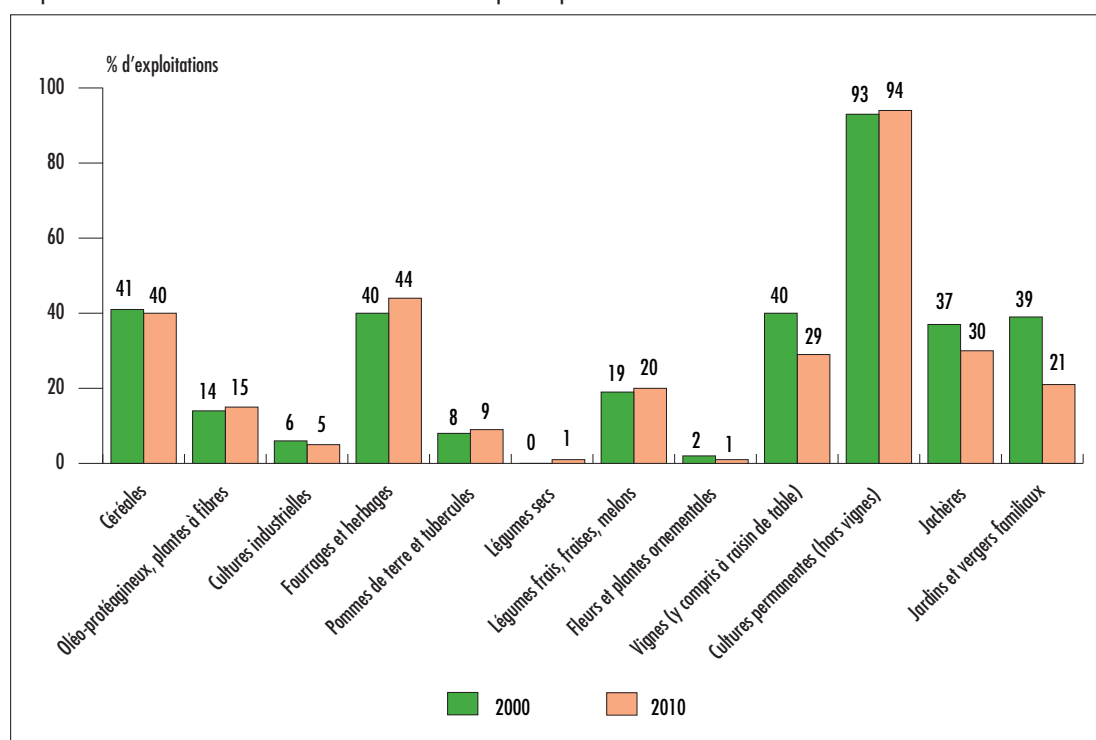
contribution des saisonniers au travail sur l'exploitation est plus importante dans les exploitations exclusivement fruitières : elle atteint 48 %, contre 30 % dans les exploitations mixtes.

### Moins de vignes dans les exploitations fruitières

Parmi les exploitations fruitières, 6 % produisent du raisin de table, sans autre verger. Au total, 29 % des exploitations fruitières possèdent des vignes, soit 11 points de moins qu'en 2000. Désormais, elles sont moins fréquentes que les exploitations fruitières possédant des cultures de céréales (40 %) ou des fourrages et herbages (44 %).

Les céréales, fourrages et herbages, ainsi que les oléoprotéagineux, plantes à fibres et autres cultures industrielles occupent une part croissante dans l'assolement des exploitations fruitières (66 %, contre 62 % en 2000). Cette évolution intervient essentiellement au détriment des vignes (y compris à raisin de table), dont le poids dans la SAU totale des exploitations fruitières recule de 4 points, à 7 %.

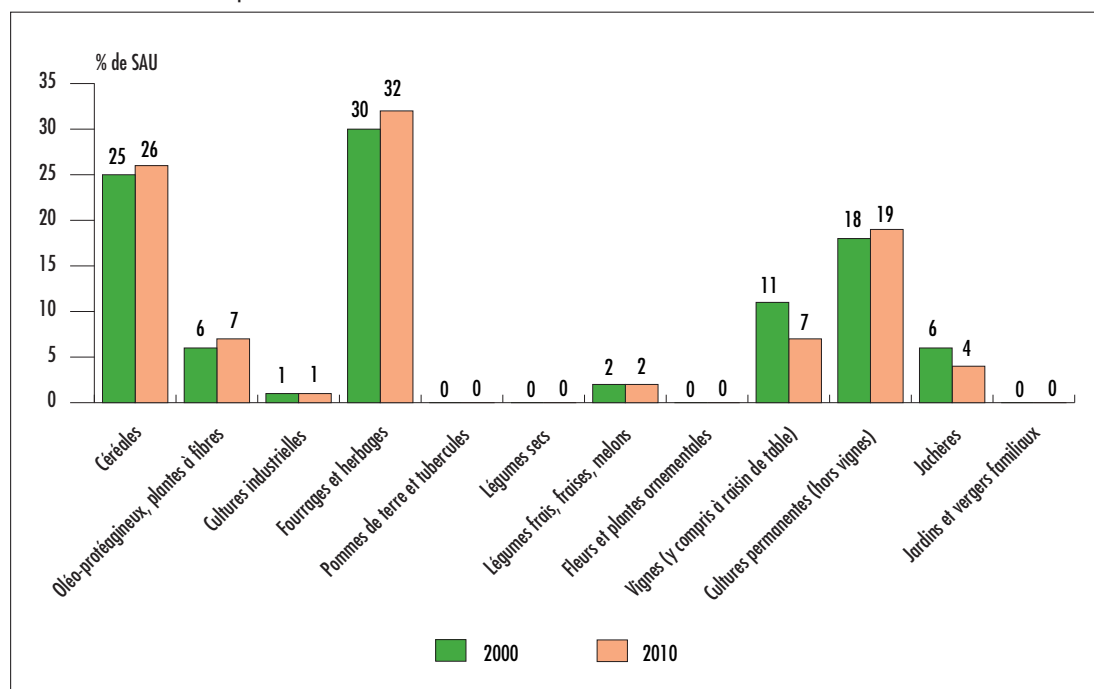
Graphique 1  
**Les exploitations fruitières moins souvent viticoles qu'en 2000**  
Exploitations fruitières selon les cultures pratiquées



Champ : France métropolitaine

Cultures permanentes (hors vignes) : vergers, pépinières et autres cultures pérennes hors vignes.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Graphique 2  
**Progression des grandes cultures, fourrages et herbages**  
 Assolement des exploitations fruitières



Champ : France métropolitaine

Cultures permanentes (hors vignes) : vergers, pépinières et autres cultures pérennes hors vignes.  
 Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

### Près d'une exploitation fruitière sur deux spécialisée en arboriculture

Parmi les exploitations fruitières, la part des exploitations spécialisées en arboriculture s'accroît au détriment de celles spécialisées en viticulture. En 2010, 46 % des exploitations fruitières sont spécialisées en arboriculture (+ 2 points par rapport à 2000). Les exploitations fruitières spécialisées cultivent 74 % du verger, occupent 51 % de la main-d'œuvre de l'ensemble des exploitations fruitières (+ 2 points) et 29 % de leur SAU (+ 2 points). Elles contribuent à 44 % de la production brute standard de l'ensemble des exploitations fruitières. 14 % des exploitations fruitières sont spécialisées en polyculture (+ 1 point). Elles rassemblent 10 % du verger, 17 % de la SAU et 14 % de la main-d'œuvre utilisée par l'ensemble des exploitations fruitières. Enfin, les exploitations spécialisées en viticulture ne représentent plus que 11 % de l'effectif des exploitations fruitières (- 4 points) et 5 % du verger (- 1 point). Les exploitations spécialisées en polyculture-élevage représentent 10 % de l'effectif des exploitations fruitières et 5 % du verger.

### Le verger occupe 49 % de la SAU des exploitations spécialisées en arboriculture

Les exploitations fruitières spécialisées en arboriculture possèdent une SAU moyenne plus petite que celle de l'ensemble des exploitations fruitières (19 hectares, contre un peu plus de 30 hectares). Elles consacrent 49 % de cette surface au verger, une proportion stable par rapport à 2000. Chez les exploitations fruitières spécialisées en polyculture, viticulture ou maraîchage et horticulture, le poids du verger dans la SAU n'atteint que 11 à 12 %. Ce taux tombe à 3 % ou moins dans les unités spécialisées en grandes cultures et en élevage, à la SAU bien plus importante.

Spécialisées en arboriculture ou en maraîchage, les exploitations fruitières utilisent davantage de main-d'œuvre que les autres : 2,6 à 3,5 unités de travail annuel (UTA) par exploitation, contre 2,4 pour l'ensemble des exploitations ayant un verger. Le nombre d'hectares de SAU par UTA permet de mesurer l'importance des besoins en main-d'œuvre en arboriculture ou en maraîchage et

Tableau 2

### Trois quarts des vergers dans les exploitations spécialisées en arboriculture

Spécialisation (Otex) des exploitations fruitières en 2010

	Exploitations	Superficie du verger	SAU	PBS totale	Volume de travail	Dont familial
	nombre	ha	ha	millier d'euros	UTA	UTA
	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total
<b>Ensemble des exploitations fruitières</b>	<b>27 640</b> <b>100 %</b>	<b>160 080</b> <b>100 %</b>	<b>845 650</b> <b>100 %</b>	<b>2 914 170</b> <b>100 %</b>	<b>65 020</b> <b>100 %</b>	<b>32 420</b> <b>100 %</b>
Arboriculture	12 790 46 %	118 590 74 %	243 670 29 %	1 293 450 44 %	33 410 51 %	12 930 40 %
Grandes cultures	1 560 6 %	2 500 2 %	113 400 13 %	169 170 6 %	3 410 5 %	1 860 6 %
Maraîchage et horticulture	1 200 4 %	1 700 1 %	13 950 2 %	193 040 7 %	4 130 6 %	1 660 5 %
Viticulture	3 010 11 %	7 690 5 %	63 430 8 %	429 570 15 %	6 270 10 %	3 660 11 %
Élevage	2 590 9 %	4 930 3 %	144 860 17 %	282 220 10 %	4 700 7 %	3 910 12 %
Polyculture	3 780 14 %	16 070 10 %	143 630 17 %	361 820 12 %	8 840 14 %	4 950 15 %
Polyculture-élevage	2 710 10 %	8 590 5 %	122 430 14 %	184 500 6 %	4 260 7 %	3 470 11 %

Champ : France métropolitaine

SAU : Superficie agricole utilisée.

PBS : Production brute standard.

UTA : Unité de Travail Annuel. L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an. Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

horticulture. En effet, si une exploitation fruitière emploie en moyenne une UTA pour 13 hectares de SAU, elle en emploie une pour 7 hectares quand elle est spécialisée en arboriculture. Par contre, une exploitation

produisant des fruits tout en étant spécialisée en grandes cultures ou en élevage, utilise une UTA pour plus de 30 hectares de SAU, du fait d'un besoin moindre sur les autres cultures.

Tableau 3

### Des superficies moins grandes mais plus de main-d'œuvre dans les exploitations spécialisées en arboriculture

Caractéristiques des exploitations fruitières selon leur spécialisation en 2010

	Part du verger dans la SAU	Verger par exploitation	SAU par exploitation	Volume de travail par exploitation	SAU/UTA
	%	ha/exploitation	ha/exploitation	UTA/exploitat.	ha/UTA
<b>Ensemble des exploitations fruitières</b>	<b>19</b>	<b>5,8</b>	<b>30,6</b>	<b>2,4</b>	<b>13,0</b>
Arboriculture	49	9,3	19,0	2,6	7,3
Grandes cultures	2	1,6	72,8	2,2	33,2
Maraîchage et horticulture	12	1,4	11,7	3,5	3,4
Viticulture	12	2,6	21,1	2,1	10,1
Élevage	3	1,9	55,9	1,8	30,8
Polyculture	11	4,3	38,0	2,3	16,2
Polyculture-élevage	7	3,2	45,2	1,6	28,8

Champ : France métropolitaine

SAU : Superficie agricole utilisée.

UTA : Unité de Travail Annuel. L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an. Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Dimension économique des exploitations fruitières : 55 % du verger détenu par 14 % des exploitations fruitières, grandes et spécialisées

Plus de la moitié de la superficie du verger (55 %) est concentrée sur 14 % des exploitations fruitières les plus grandes, spécialisées en arboriculture. Ces exploitations emploient

constituent des cultures complémentaires. Parmi celles-ci, les grandes exploitations constituent 18 % des exploitations fruitières. Elles exploitent 17 % du verger, soit 5,4 hectares par exploitation, sur une SAU moyenne atteignant près de 74 hectares. Enfin, une part relativement importante des exploitations fruitières sont non spécialisées et sont de dimension économique moyenne (22 %) ou petite (14 %). Elles participent peu à l'ensemble du verger.

Tableau 4  
Plus de la moitié du verger détenu par les grandes exploitations spécialisées en arboriculture  
Spécialisation et dimension économique des exploitations fruitières en 2010

		Répartition des exploitations	Répartition de la surface du verger	Verger par exploitation	SAU par exploitation	Part du verger dans la SAU	Volume de travail par exploitation
		%	%	ha/exploitat.	ha/exploitat.	%	UTA/exploitat.
<b>Ensemble des exploitations fruitières</b>	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>5,8</b>	<b>30,6</b>	<b>19</b>	<b>2,4</b>
	Petites	34	6	1,1	6,1	18	0,7
	Moyennes	35	22	3,7	26,9	14	1,7
	Grandes	32	72	13,1	60,8	22	4,9
<b>dont spécialisées en Arboriculture</b>	<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>74</b>	<b>9,3</b>	<b>19,0</b>	<b>49</b>	<b>2,6</b>
	Petites	19	5	1,5	3,6	40	0,6
	Moyennes	13	14	6,3	14,8	42	1,7
	Grandes	14	55	22,9	44,4	52	6,3
<b>dont autres spécialisations</b>	<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>26</b>	<b>2,8</b>	<b>40,5</b>	<b>7</b>	<b>2,1</b>
	Petites	14	2	0,6	9,4	7	0,9
	Moyennes	22	8	2,1	34,3	6	1,6
	Grandes	18	17	5,4	73,7	7	3,8

Champ : France métropolitaine

SAU : Superficie agricole utilisée.

UTA : Unité de Travail Annuel. L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an. Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

plus de 6 UTA par exploitation, leur verger moyen mesure 22,9 hectares et constitue 52 % de leur SAU. D'autre part, 14 % du verger est détenu par 13 % des exploitations, spécialisées en arboriculture, mais ayant une dimension économique moyenne. Celles-ci exploitent un verger moyen plus petit (6,3 hectares par exploitation), occupant tout de même 42 % de leur SAU. Enfin, 5 % du verger appartient aux 19 % de petites exploitations spécialisées en arboriculture, n'exploitant qu'1,5 hectare de verger, sur une SAU moyenne limitée à 3,6 hectares par exploitation.

Pour les exploitations fruitières non spécialisées en arboriculture, les cultures fruitières

## Composition du verger : le pommier reste leader

Le **pommier** est toujours l'espèce leader du verger français, présente dans 27 % des exploitations possédant un verger et occupant 27 % des superficies fruitières. Les autres espèces les plus fréquentes dans les exploitations sont la **cerise** (27 %), la **prune** (21 %), la **noix** (20 %) et l'**abricot** (18 %). Cependant, le **cerisier** n'occupe que 6 % du verger français. En revanche, le **noyer**, le **prunier** (y compris à pruneau) et l'**abricotier** en occupent des parts plus significatives, soit respectivement 13 %, 12 % et 10 % du verger français.

Tableau 5  
**Le pommier reste en tête**  
 Composition de verger en 2010

	Exploitations fruitières		Superficie		Superficie moyenne
	nombre	%	ha	%	ha/exploitation
<b>Ensemble du verger</b>	<b>27 640</b>	<b>100</b>	<b>160 080</b>	<b>100</b>	<b>5,8</b>
Pomme	7 590	27	43 770	27	5,8
Fruits à coque	7 930	29	34 410	21	4,3
<i>dont noix</i>	5 460	20	21 500	13	3,9
Prune	5 830	21	19 510	12	3,3
Abricot	5 090	18	15 330	10	3,0
Pêche et nectarine	3 640	13	14 320	9	3,9
Cerise	7 580	27	10 270	6	1,4
Raisin de table	3 360	12	6 170	4	1,8
Poire	3 340	12	6 160	4	1,8
Kiwi	1 530	6	4 410	3	2,9
Petits fruits	2 560	9	3 810	2	1,5
Agrumes	360	1	1 930	1	5,4

Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Seul le verger de fruits à coque s'est développé

Par rapport à 2000, le nombre d'exploitations est en recul, quelle que soit l'espèce fruitière considérée. La perte de superficies a elle aussi été générale, à l'exception du verger de kiwi, stable, et du verger de fruits à coque, le seul à s'être développé. D'une manière générale, le recul du nombre d'exploitations a été plus fort que celui des superficies. En conséquence, la superficie moyenne d'un verger par exploitation a progressé, toutes espèces confondues. Pour la grande majorité des espèces, l'ampleur de cet accroissement est fonction de l'écart entre la baisse du nombre d'exploitations les cultivant et celle des superficies. Toutefois, certaines espèces font exception.

Après avoir diminué de moitié entre 1988 et 2000, le nombre de producteurs de **pommes** a connu une baisse moins forte, mais toujours significative, entre 2000 et 2010 (- 31 %). La diminution du verger s'est accentuée (- 24 % entre 2000 et 2010, contre - 10 % entre 1988 et 2000). Le verger moyen de pommier reste le plus grand, avec 5,8 hectares par exploitation (+ 10 % par rapport à 2000). Cependant, 41 % des exploitations ont moins d'un hectare et ne cultivent que 2 % des surfaces de pommiers. À l'opposé, la moitié des surfaces de pommiers est détenue par 7 % des producteurs de pommes, cultivant des vergers de plus de 20 hectares.

Le verger des **fruits à coque** se distingue nettement des autres espèces puisqu'après avoir connu le développement le plus spectaculaire entre 1988 et 2000 (+ 35 %), il a continué de s'étendre entre 2000 et 2010 (+ 24 %). La noix reste l'espèce leader de cette catégorie de fruits et représente désormais le deuxième verger de France métropolitaine, derrière la pomme. En revanche, le nombre d'exploitations qui en cultivent baisse depuis 2000 (- 18 %), mais moins rapidement que pour les autres fruits. Le verger moyen de fruits à coque a fortement progressé (+ 52 %), pour atteindre 4,3 hectares par exploitation et dépasser notamment celui de pêche-nectarine. Toutefois, 53 % des exploitations ont moins de deux hectares de fruits à coque, ce qui représente 9 % du verger. À l'inverse, 12 % cultivent des fruits à coque sur plus de dix hectares et rassemblent 56 % du verger.

Le nombre de producteurs de **prunes** a diminué de 27 %, plus fortement que le verger de prunier (- 8 %). Cependant, le recul des superficies est essentiellement imputable à la production de la prune de table. En effet, les surfaces consacrées à la prune d'Ente (pruneau) sont relativement stables et occupent plus des deux tiers du verger en 2010. Le verger moyen de prune s'est accru de 26 % par rapport à 2000, pour atteindre 3,3 hectares. Mais 53 % des exploitations possèdent moins d'un hectare et se répartissent ainsi 5 % du verger. En revanche, 9 % des exploitations disposent de plus de 10 hectares de pruniers (contre 6 % en 2000) et cultivent 55 % du verger.

Le verger d'**abricotier** a connu un recul modéré par rapport à 2000 (- 9 %). Il est désormais le premier verger en fruits d'été, exploité par un nombre de producteurs, là encore en baisse significative (- 32 %). En conséquence, le verger moyen a progressé de 30 % pour atteindre 3 hectares par exploitation. Mais 45 % des exploitations possèdent moins d'un hectare d'abricotiers (contre 49 % en 2000) et cultivent 5 % du verger. À l'opposé, 8 % des producteurs détiennent plus de 10 hectares d'abricotiers (contre 4 % en 2000) et cultivent 44 % du verger.

Les plus fortes baisses du nombre d'exploitations ont touché la cerise, le raisin de table, la pêche-nectarine et la poire. Pour ces espèces, les fortes contractions du nombre d'exploitations sont restées dans la continuité de celles observées entre 1988 et 2000.

Après s'être réduit de moitié de 1988 à 2000, le verger de **pêche et nectarine** a connu un nouveau recul particulièrement fort entre 2000 et 2010 (- 42 %). Le nombre de producteurs a baissé dans des proportions similaires, la taille moyenne d'un verger demeurant ainsi la même qu'en 2000 (3,9 hectares par exploitation). Cependant, 53 % des producteurs possèdent moins d'un hectare consacré à la pêche-nectarine (contre 50 % en 2000) et cultivent ainsi 5 % du verger. Inversement, 5 % des producteurs détiennent plus de 20 hectares de pêcher-nectarinier (contre 4 % en 2000), ce qui constitue 51 % du verger.

Le verger de **cerisier** a connu un recul relativement modéré (- 25 %) au regard de la forte baisse du nombre de producteurs (- 39 %). Le verger moyen s'est donc accru de 25 %, à 1,4 hectare par exploitation. Il s'agit de la plus petite superficie moyenne consacrée à une espèce fruitière. En effet, bien que la baisse du nombre de producteurs ait essentiellement concerné les plus petites exploitations, la culture du cerisier reste pratiquée par une majorité d'exploitations en détenant moins d'un hectare (64 %, soit 4 points de moins qu'en 2000). Ces dernières ne cultivent ainsi que 15 % du verger. À l'inverse, le nombre d'exploitations possédant plus de 5 hectares est quasiment stable par rapport à 2000. Celles-ci représentent 6 % des exploitations (+ 2 points) et cultivent 40 % du verger.

Les superficies de vignes à **raisin de table** ont reculé de 35 %. Ce fruit a connu le plus fort

recul du nombre de producteurs (- 46 %). Ces derniers y consacrent une surface moyenne en progression de 22 % à 1,8 hectare par exploitation. Mais plus de la moitié des producteurs (54 %) possèdent moins d'un hectare de vignes à raisin de table et ne cultivent ainsi que 10 % des surfaces dédiées à cette espèce.

Les superficies de **poiriers** ont baissé de 45 % entre 2000 et 2010, un recul légèrement plus fort que celui du nombre de producteurs (- 41 %). La taille moyenne d'un verger s'inscrit donc en légère diminution (- 7 %), à 1,8 hectare par exploitation. La part d'exploitations possédant moins d'un hectare de poiriers est de 57 % en 2010, soit 5 points de plus qu'en 2000.

En 2010, le verger de **kiwi** affiche la même dimension qu'en 2000. Il s'agit de l'espèce ayant connu la plus faible baisse du nombre de producteurs (- 8 %). Le verger moyen atteint 2,9 hectares par exploitation, en très légère augmentation (+ 9 %). Mais 36 % des exploitations consacrent moins d'un hectare au kiwi et cultivent 5 % du verger. À l'inverse, seul 1 % des exploitations cultive du kiwi sur plus de 20 hectares, soit 20 % du verger.

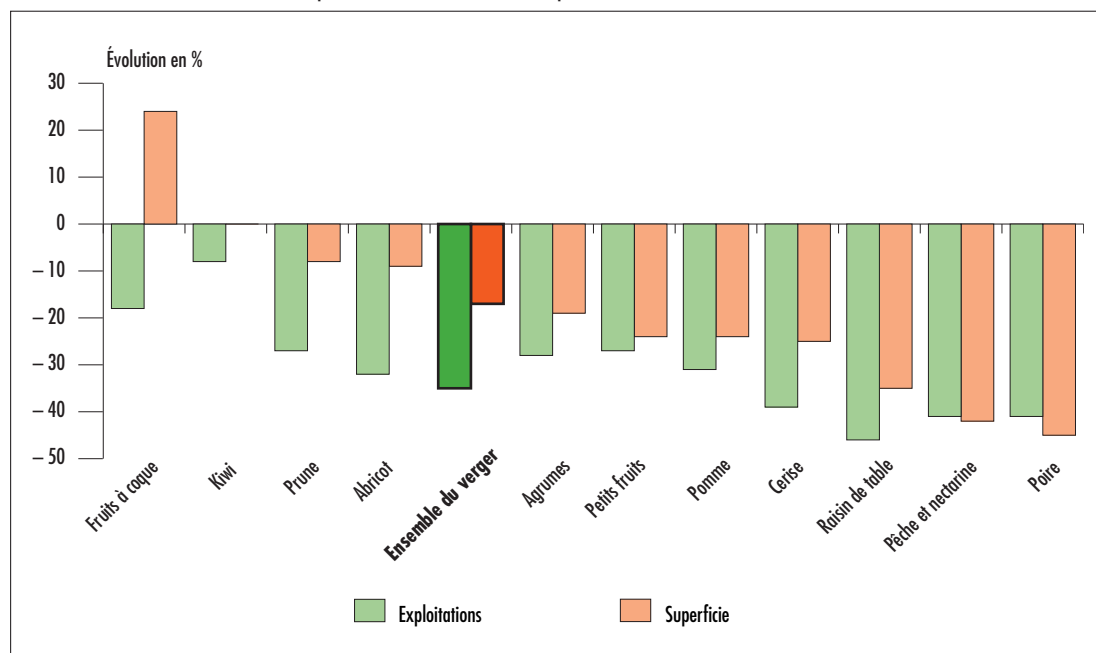
La baisse du nombre de producteurs d'**agrumes** et de **petits fruits** entre 2000 et 2010 a été quasiment la même qu'entre 1988 et 2000 (- 30 % environ). En revanche, si la superficie consacrée à ces produits avait progressé entre 1988 et 2000, elle est cette fois en retrait sensible (- 20 %). Les vergers d'agrumes mobilisent une moyenne de 5,4 hectares par exploitation (+ 12 %). Ils sont parmi les plus grands, derrière ceux de pommiers. Cependant, 45 % des exploitations possèdent moins d'un hectare et cultivent 2 % du verger agrumicole. À l'opposé, 22 % des exploitations détiennent plus de 10 hectares et cultivent 73 % des surfaces.

La superficie moyenne consacrée aux petits fruits figure quant à elle parmi les plus petites, avec 1,5 hectare par exploitation (+ 5 %). En effet, la grande majorité des producteurs (79 %) y consacrent moins d'un hectare et cultivent 12 % des superficies. Il s'agit surtout de producteurs de framboise destinant leur production au marché du frais. À l'inverse, seuls 2 % des producteurs de petits fruits possèdent plus de 20 hectares et cultivent 40 % des superficies. Cela concerne majoritairement des producteurs de cassis, culture mécanisée et destinée à l'industrie de transformation.

Graphique 3

**Seul le verger de fruits à coque s'est agrandi**

Évolution du nombre d'exploitations et des superficies entre 2000 et 2010



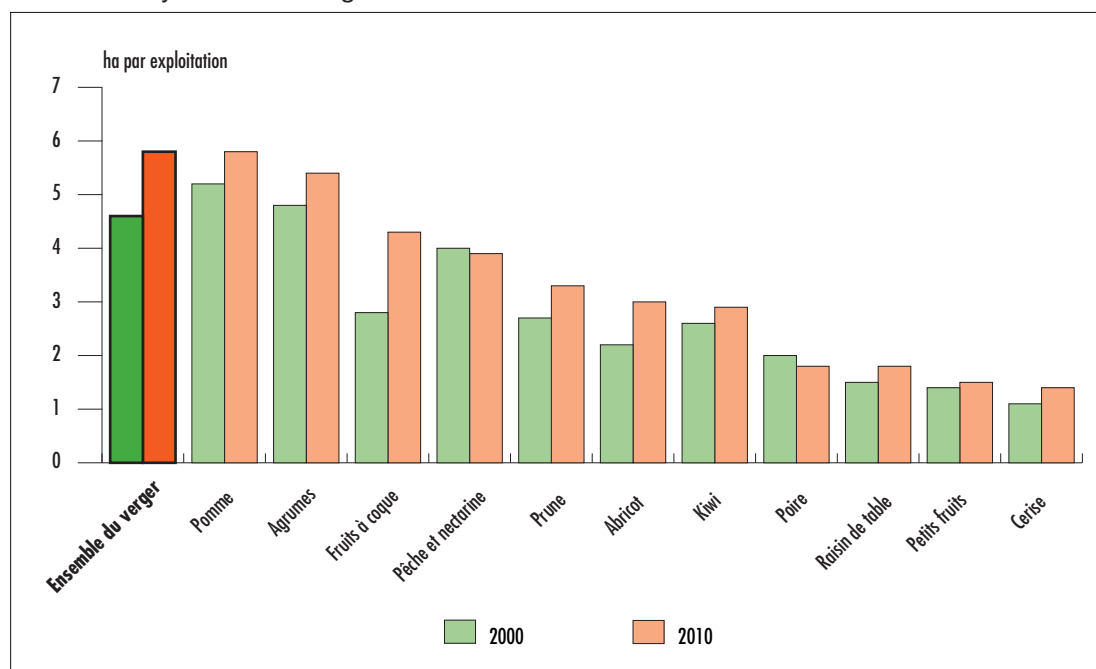
Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Graphique 4

**Le verger moyen s'étend pour toutes les espèces**

Surfaces moyennes des vergers en 2000 et 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010



## La production d'abricot et de fruits à coque progresse

La comparaison des tonnages récoltés, entre les périodes 1999-2001 et 2009-2011, permet de mesurer, selon l'espèce fruitière, l'impact de l'évolution des superficies sur la production.

En **poire, raisin de table, pêche-nectarine** et **cerise**, le recul significatif des superficies traduit une baisse tendancielle du potentiel de production français. En effet, la contraction du verger de ces espèces a été accompagnée d'importantes baisses des volumes produits, entre le début et la fin de la décennie 2000. Cela illustre en grande partie un déficit de compétitivité, face à une forte concurrence, principalement espagnole (pêche-nectarine) et italienne (raisin).

La **pomme** reste le premier fruit cultivé, consommé et exporté par la France. Limité, le recul des volumes produits (- 11 %) montre que les rendements se sont sensiblement améliorés, sans pour autant compenser le recul des superficies. Ce dernier semble répondre à une sensible contraction des débouchés, tant sur le marché domestique qu'à l'export.

En **petits fruits rouges**, le net recul des superficies est largement imputable aux cultures destinées au marché du frais (framboise essentiellement). En effet, les surfaces de cassis pour la transformation sont stables par rapport à 2000. Elles constituent 60 % des superficies de petits fruits rouges en 2010 et permettent de limiter la baisse globale de la production.

En **kiwi**, le recul modéré de la production témoigne de rendements en léger recul, sans doute en raison de l'apparition de maladies et ravageurs nouveaux, parfois liés au développement de nouveaux cultivars. 2010 a ainsi été marquée par l'arrivée en France via l'Italie d'une bactérie spécifique de ce fruit, *Pseudomonas syringae* pv *actinidiae* (PSA).

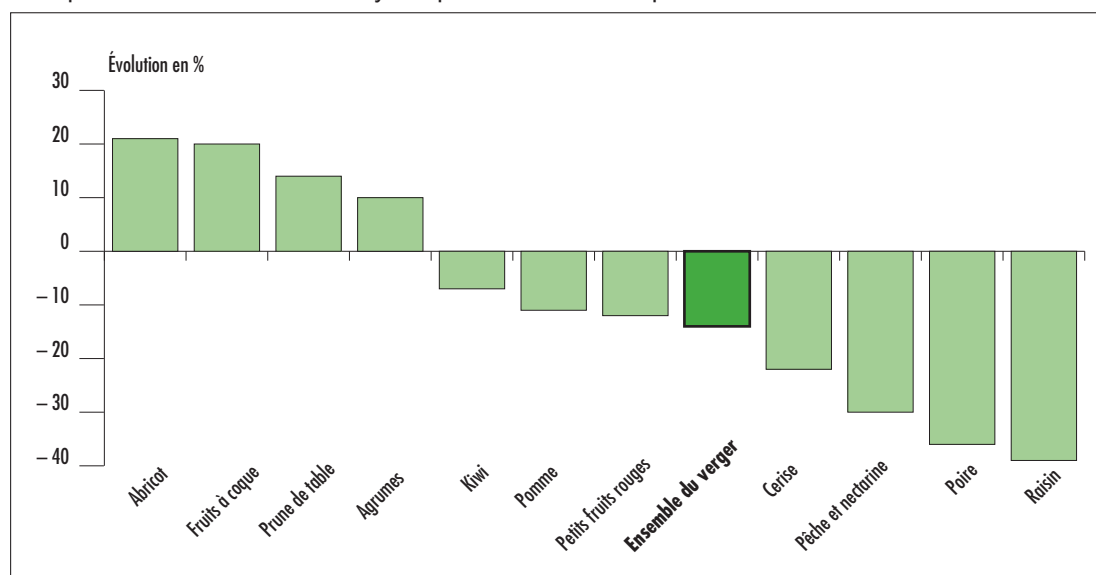
La production d'**agrumes**, à 90 % constituée de clémentine corse, a sensiblement progressé. Les superficies étant plutôt orientées à la baisse, cela indique une tendance à l'amélioration des rendements.

En **prune**, les variétés de table connaissent une sensible progression des volumes récoltés, malgré des superficies en recul. Cela illustre la bonne orientation des rendements, en lien avec la dynamique de plantation dont bénéficient les prunes américano-japonaises depuis une dizaine d'années, plus productives que les variétés traditionnelles.

Graphique 5

### La progression des rendements a compensé les pertes de surfaces en abricot, prunes et agrumes

Comparaison des volumes moyens produits entre les périodes 1999-2001 et 2009-2011



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Enfin, l'**abricot** et les **fruits à coque** connaissent les plus nettes progressions des volumes produits. La production d'abricot bénéficie de rendements tendanciellement orientés à la hausse. Le verger français a en effet profité d'une modernisation rapide et d'une progression de l'offre variétale particulièrement dynamique au cours de ces dernières années. En fruits à coque, le développement de la production reste corrélé à celui des superficies. La production et les exportations françaises de noix se sont nettement développées par rapport au début de la décennie 2000.

### Très net recul des plus petits vergers

L'accroissement global de la surface moyenne du verger s'explique par la disparition d'une grosse partie des plus petites exploitations fruitières. En effet, en 2010, le nombre d'exploitations consacrant moins d'un hectare aux cultures fruitières est presque deux fois moins important qu'en 2000. Ce recul marqué s'inscrit en continuité avec la baisse constatée lors du recensement de 2000. Plus la dimension du verger est importante, moins le nombre d'exploitations est orienté à la baisse entre 2000 et 2010. Seules les exploitations consacrant plus de 50 hectares aux cultures fruitières ont vu leur nombre s'accroître (+ 2 %). La superficie fruitière globale qu'elles rassemblent s'inscrit néanmoins en léger retrait (- 9 %).

Malgré la réduction drastique de leur effectif, les plus petites exploitations sont encore nombreuses : 21 % des exploitations cultivent des fruits, sur une surface inférieure à 0,5 hectare. Ainsi, 71 % des exploitations fruitières consacrent moins de 5 hectares aux cultures fruitières (contre 76 % en 2000) et ne rassemblent que 17 % du verger (contre 21 % en 2000). Ces exploitations sont peu spécialisées en cultures fruitières. En effet, la part qu'occupent les vergers dans leur SAU est de 6 % en moyenne.

Avec un niveau de spécialisation identique à la moyenne des exploitations fruitières (soit 19 % de la SAU occupée par le verger), 14 % des exploitations consacrent entre 5 et 10 hectares aux cultures fruitières (contre 12 % en 2000). Elles représentent 17 % du verger « 11 espèces » (contre 18 % en 2000).

Enfin, 16 % des exploitations fruitières, consacrent plus de 10 hectares aux cultures fruitières (contre 11 % en 2000). Elles rassemblent 66 % verger français (contre 60 % en 2000). Leur degré de spécialisation est beaucoup plus élevé que la moyenne, puisque la part de leur SAU occupée par des vergers est en moyenne de 43 %.

Selon l'espèce fruitière considérée, le niveau de concentration des surfaces est variable. Les espèces pour lesquelles les surfaces sont le plus concentrées dans un nombre réduit d'exploitations sont les petits fruits, la

Tableau 6  
**Les vergers diminuent quelle que soit leur taille, mais surtout les plus petits**  
Nombre d'exploitations et superficies en verger, selon la surface du verger de l'exploitation

	Exploitations fruitières			Verger			Part du verger dans la SAU en 2010
	2010		Évolution depuis 2000	2010		Évolution depuis 2000	
	nombre	%	%	hectares	%	%	
<0,5 ha	5 730	21	-48	1 320	1	-48	1
0,5 à 1 ha	3 490	13	-44	2 360	1	-44	3
1 à 2 ha	4 390	16	-36	5 850	4	-37	5
2 à 5 ha	5 720	21	-30	18 120	11	-30	10
5 à 10 ha	3 870	14	-23	26 980	17	-22	19
10 à 20 ha	2 580	9	-17	35 490	22	-17	30
20 à 30 ha	970	3	-3	23 050	14	-3	43
30 à 50 ha	550	2	-8	20 640	13	-7	56
50 ha et plus	350	1	+2	26 260	16	-9	70
<b>Ensemble</b>	<b>27 640</b>	<b>100</b>	<b>-35</b>	<b>160 080</b>	<b>100</b>	<b>-17</b>	<b>19</b>

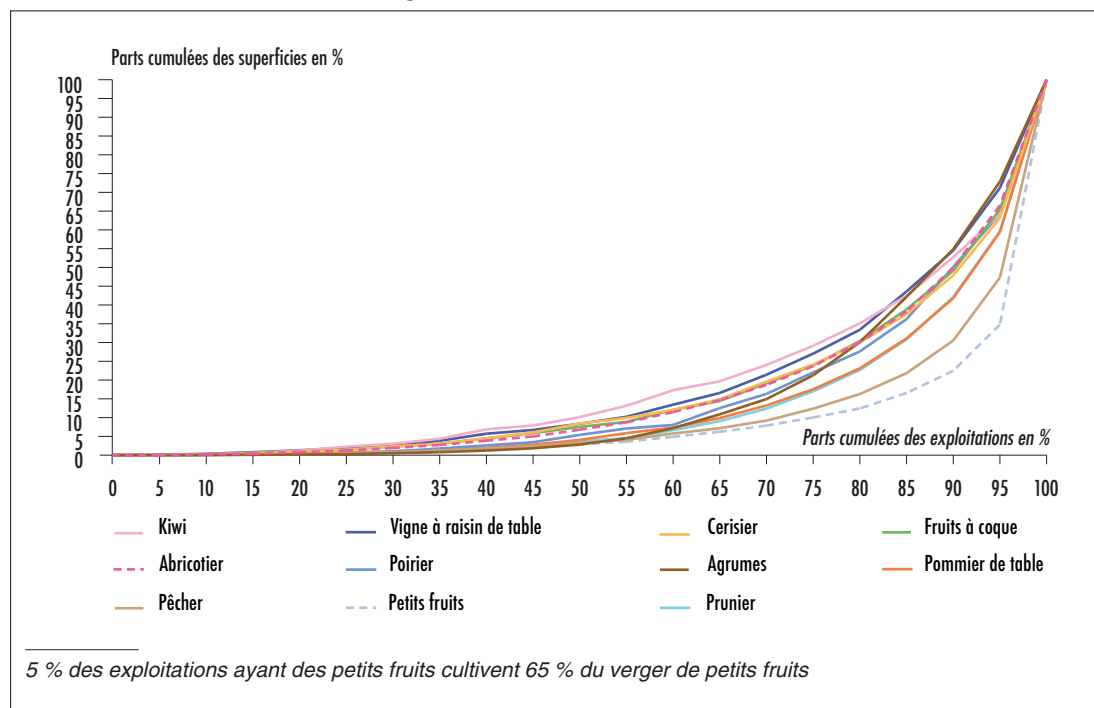
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Champ : France métropolitaine

Graphique 6

## Une concentration plus forte pour les petits fruits et la pêche

Courbes de concentration du verger en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

pêche-nectarine, la prune et la pomme. Les évolutions depuis 2000 vont dans le sens d'une concentration accrue pour les abricots, les cerises, les pêches, les petits fruits, les poires, les prunes et le raisin de table. Le degré de concentration des superficies est resté stable pour les vergers de pommes, d'agrumes, de fruits à coque et de kiwis.

### Assolement : des cultures fruitières souvent associées aux céréales

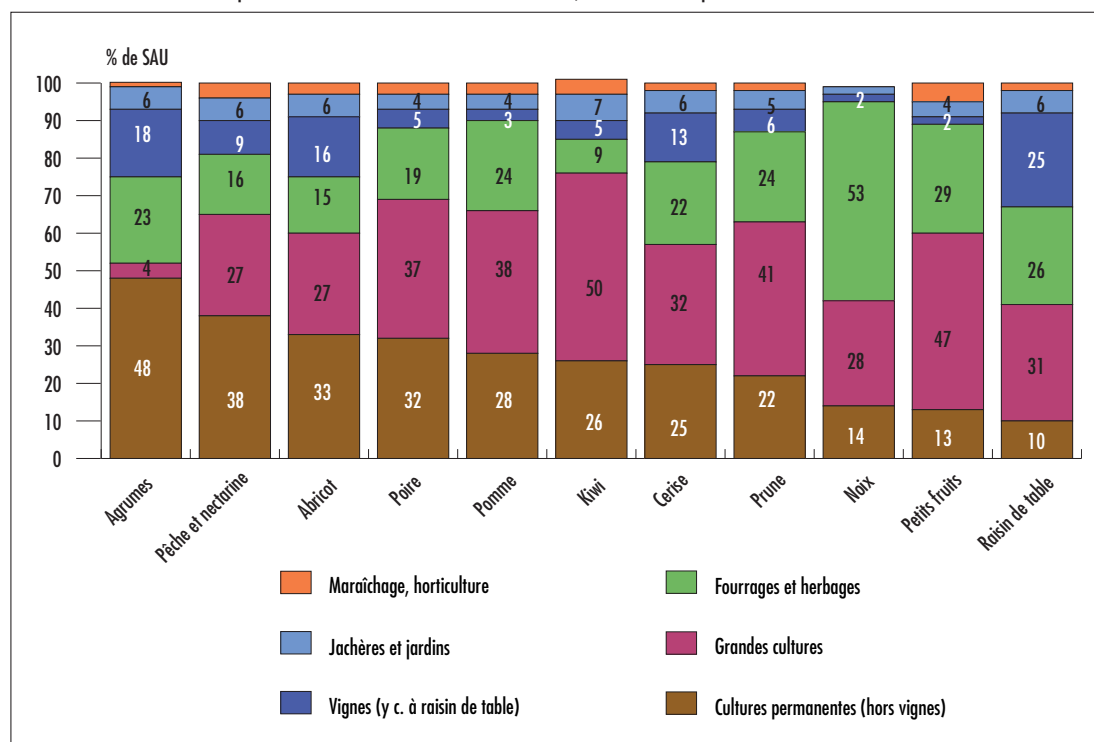
Les exploitations fruitières consacrent en moyenne 19 % de leur SAU aux cultures permanentes. Celles qui produisent des agrumes sont les plus spécialisées. En effet, les cultures permanentes (hors vignes) occupent 48 % de leur SAU. D'autres exploitations fruitières accordent la première place aux cultures permanentes dans leur assolement. Il s'agit des productrices de pêches-nectarines (38 %) et d'abricots (33 %). À l'opposé,

les exploitations produisant du raisin de table ne consacrent que 10 % de leur SAU aux cultures permanentes (hors vignes), mais 25 % de leur SAU à la vigne dont 8 % à la vigne à raisin de table. Par ailleurs, la culture de la vigne reste davantage présente dans les exploitations cultivant des fruits à noyau (abricot, cerise, pêche-nectarine) ou des agrumes, que d'autres fruits. Les exploitations productrices de noix, et de fruits à coque en général, continuent de se distinguer par la proportion particulièrement forte de la SAU qu'elles accordent aux cultures fourragères et herbages (53 %). Mais globalement, hormis les assolements caractéristiques que présentent les exploitations productrices de fruits à coque et d'agrumes, les exploitations fruitières continuent d'associer d'abord les cultures permanentes aux grandes cultures. Ces dernières occupent ainsi la moitié de la SAU des exploitations produisant du kiwi et des petits fruits, et environ 40 % de la SAU des exploitations produisant des pommes, des poires ou des prunes.

Graphique 7

**Forte présence de grandes cultures**

Assolement des exploitations fruitières en 2010, selon l'espèce cultivée



Champ : France métropolitaine

Cultures permanentes (hors vignes) : vergers, pépinières et autres cultures pérennes hors vignes  
Source : Agreste - Recensement agricole 2010**Associations de cultures fruitières : noix et agrumes plus exclusifs**

Les exploitations produisant des noix restent les plus exclusives, dans la mesure où dans leur verger, 84 % des superficies sont consacrées aux noyers. Les exploitations produisant des fruits à coque en général dédient plus de 52 % de leur verger aux noyers, pour 32 % des superficies consacrées aux autres fruits à coque. La production d'agrumes est elle aussi assez exclusive. En effet, les exploitations productrices consacrent en moyenne près de 70 % de leur verger à ces fruits, les autres espèces le plus souvent associées étant le kiwi et les fruits à coque. Les exploitations productrices de pommes y consacrent les deux-tiers de leur verger. Elles y associent par ordre d'importance, poirier, pêche-nectarinier et prunier.

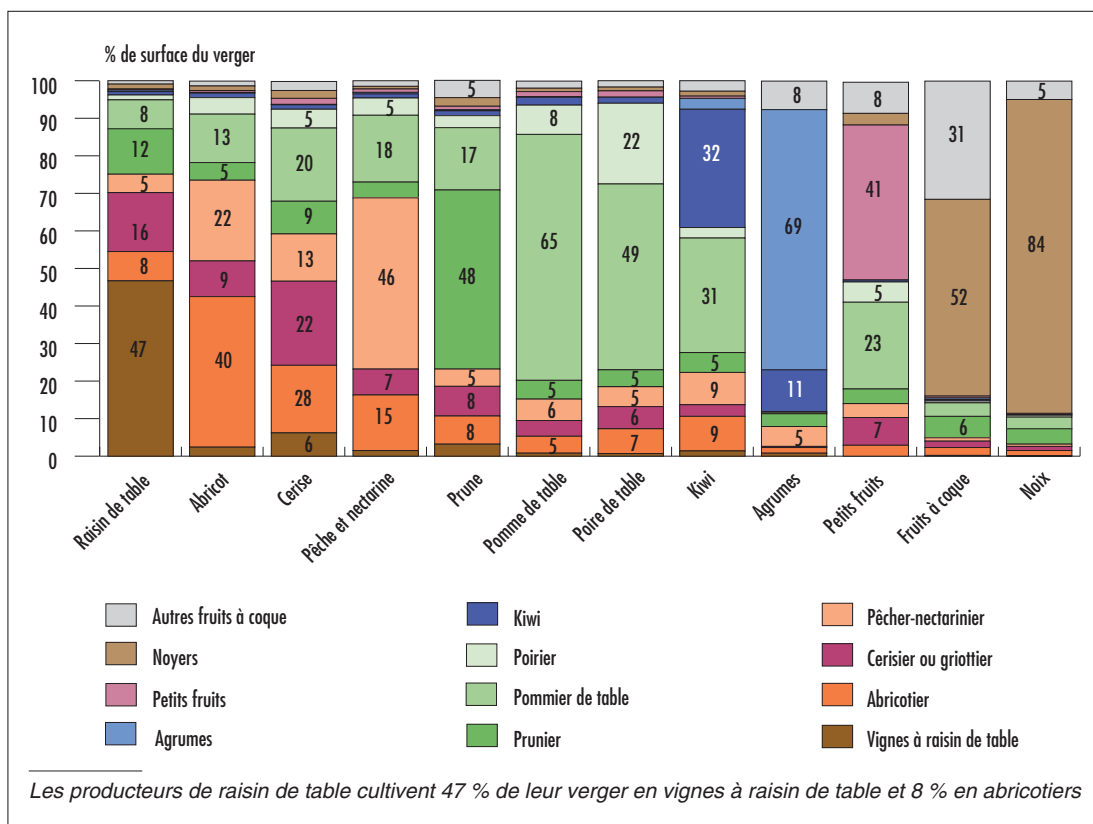
Les exploitations produisant du raisin de table, des abricots, des pêches-nectarines, des prunes ou des petits fruits n'accordent en

moyenne à ces espèces qu'une superficie représentant 40 % à 48 % de leur verger. Les producteurs de raisin de table accordent ainsi une place non négligeable au cerisier (16 %) ou au prunier (12 %) dans leur verger. Celui des producteurs d'abricots intègre 22 % de pêcheurs-nectariniers et 13 % de pommiers. Les producteurs de pêche-nectarine dédient 18 % de leur verger au pommier et 15 % à l'abricotier. Ceux de prunes comptent dans leur verger, 17 % de surfaces consacrées au pommier et 16 % au cerisier et à l'abricotier. Les producteurs de petits fruits accordent en moyenne 23 % de leur verger au pommier et 12 % aux fruits à coque.

Enfin, les exploitations produisant des cerises, poires et kiwis consacrent en moyenne 22 % à 32 % de leur verger à ces espèces. Ces dernières sont surtout associées à la culture du pommier dans le cas du kiwi et plus encore de la poire, mais aussi aux autres fruits à noyau dans le cas de la cerise.

Graphique 8

**Les producteurs de cerise, poire et kiwi y consacrent moins d'un tiers de leur verger**  
Association de cultures fruitières en 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

***Plus d'un chef d'exploitation fruitière sur deux est âgé de 50 ans ou plus. La culture de l'abricotier et des petits fruits attire davantage de jeunes. En 2010, les chefs et coexploitants des exploitations fruitières travaillent davantage à temps complet par rapport à 2000. Le temps de travail progresse fortement dans les petites exploitations fruitières, même si seul un exploitant sur quatre y travaille à temps complet. La progression est moindre dans les grandes exploitations où 83 % des exploitants sont à temps complet. L'arboriculture génère un besoin de main d'œuvre important, ce qui se traduit par un temps de travail des exploitants plus élevé et un recours au travail salarié, surtout saisonnier, plus répandu que dans les autres exploitations.***

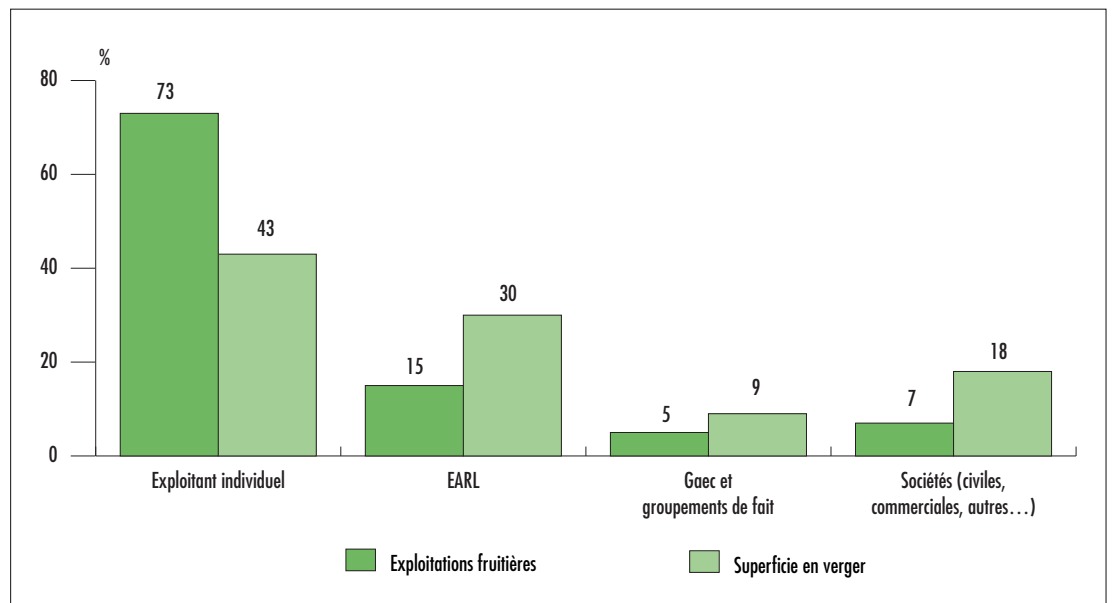
#### **Statut de l'exploitation : des exploitations individuelles toujours majoritaires, mais en recul**

Le statut des exploitations fruitières diffère peu de celui des autres exploitations agricoles. Ainsi, 73 % des exploitations fruitières sont en nom propre et de statut individuel et cultivent 43 % du verger français (contre 69 % d'exploitations agricoles ayant un statut individuel, détenant 43 % de la SAU métropolitaine totale). Toujours majoritaire, la part des exploitations fruitières individuelles affiche néanmoins une perte de 8 points par rapport à 2000 (- 12 points pour l'ensemble des exploitations agricoles), après avoir déjà significativement reculé entre 1988 et 2000. Les exploitations fruitières individuelles cultivent 3,4 hectares

de verger par exploitation, soit une dimension inférieure à la moyenne des exploitations fruitières. En effet, dans les exploitations fruitières comme dans les exploitations agricoles en général, le statut individuel rassemble plus de 95 % des petites exploitations.

Le recul des exploitations individuelles profite au statut d'entreprise agricole à responsabilité limitée (EARL). Celui-ci concerne désormais 15 % des exploitations fruitières, soit 7 points de plus qu'en 2000, (16 % pour l'ensemble de exploitations agricoles, en progression de 8 points). Ces dernières se répartissent 30 % du verger, soit 11,4 hectares par exploitation. L'EARL est le premier statut adopté par les grandes exploitations fruitières, soit 38 % d'entre-elles.

Graphique 1  
**Une majorité d'exploitations individuelles pour 43 % du verger**  
 Statut des exploitations fruitières en 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec) et groupements de fait représentent 5 % des exploitations fruitières, soit 1 point de moins par rapport à 2000 (contre 8 % de l'ensemble des exploitations agricoles, en progression d'1 point par rapport à 2000). Elles cultivent un verger moyen de 10 hectares par exploitation.

Enfin, les autres formes sociétaires concernent 7 % des exploitations fruitières, soit 2 points de plus qu'en 2000 (7 % pour l'ensemble des exploitations, en progression de 3 points par rapport à 2000). Elles exploitent un verger dont la dimension moyenne atteint 15,9 hectares par exploitation.

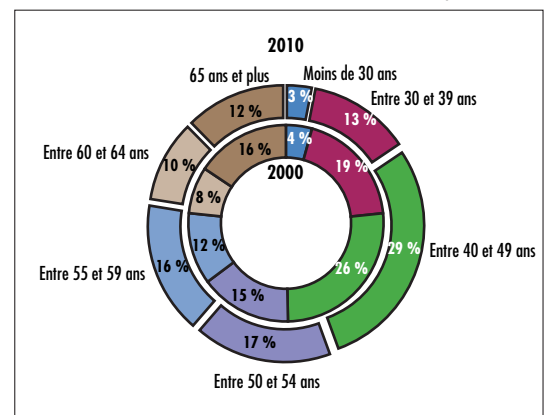
### Âge des chefs d'exploitations : un vieillissement perceptible

En 2010, 55 % des exploitations fruitières sont dirigées par des chefs âgés de 50 ans ou plus, soit 6 points de plus qu'en 2000. Ils exploitent 47 % du verger. Leur progression est imputable à la proportion d'exploitants âgés de 50 à 64 ans, atteignant désormais 43 % (+ 9 points). À l'inverse, la part des chefs d'exploitations de moins de 40 ans a particulièrement baissé, pour s'établir à 16 % (- 7 points).

Ces évolutions sont très semblables à celles affectant l'ensemble des exploitations agricoles. Elles montrent un certain vieillissement de la population des chefs d'exploitations par rapport à 2000, en particulier à travers le très net recul de la proportion de chefs de moins de 40 ans.

Graphique 2  
**Moins de chefs d'exploitations de moins de 40 ans**

Âge des chefs d'exploitations fruitières  
 % d'exploitations



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

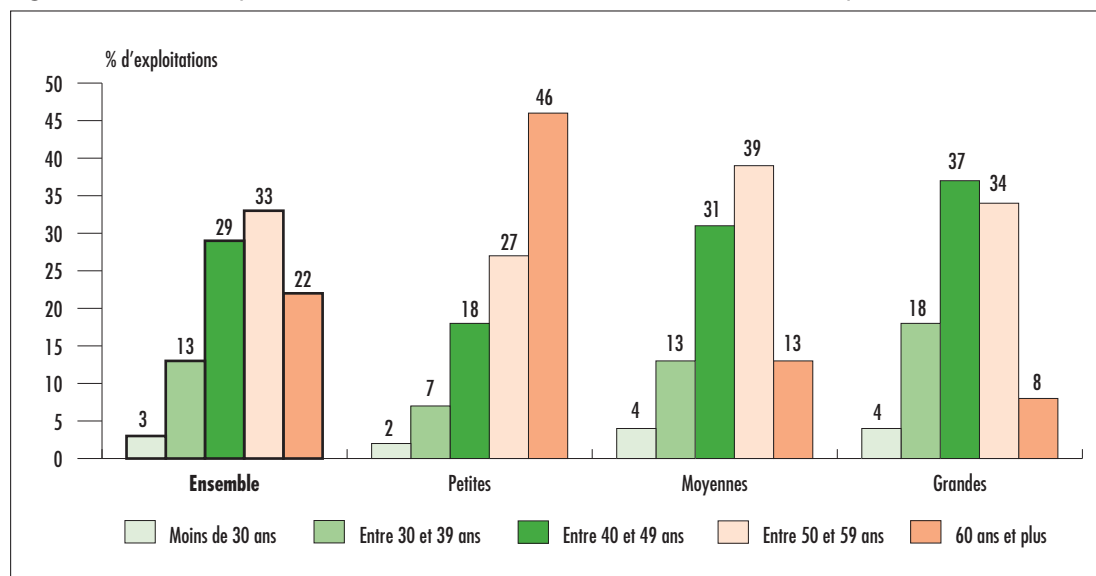
Bien que leur représentation soit en recul, quelle que soit la dimension économique de l'exploitation, les chefs d'exploitations fruitières de moins de 50 ans restent majoritaires dans les grandes exploitations. En 2010, ils dirigent ainsi 59 % des grandes exploitations (contre 68 %

en 2000), 48 % des moyennes exploitations (contre 57 % en 2000), mais seulement 27 % des petites exploitations (contre 28 % en 2000). Près des trois-quarts des petites exploitations sont en effet dirigées par des chefs de 50 ans ou plus, dont 46 % par des plus de 60 ans.

Graphique 3

### Les chefs des grandes exploitations plus jeunes

Âge des chefs d'exploitations fruitières selon leur dimension économique en 2010



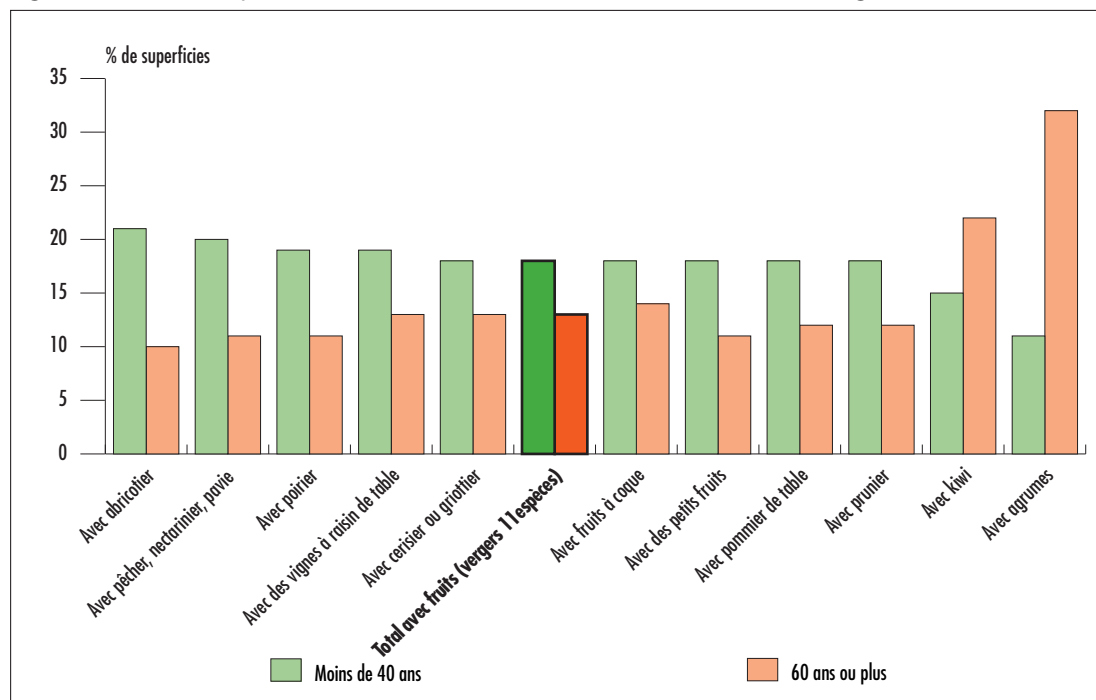
Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Graphique 4

### Plus jeunes dans les cultures d'abricots et de pêches

Âge du chef des exploitations fruitières en 2010 selon la surface du verger



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010



Les espèces cultivées par une proportion de chefs de moins de 40 ans supérieure à la moyenne (16 %) sont les petits fruits (20 %), l'abricot (19 %) et la pêche (18%). À l'inverse, les agrumes ne sont cultivés que par 10 % de chefs de moins de 40 ans. En termes de surfaces, la part du verger détenue par les moins de 40 ans est comprise entre 15 % et 20 % pour la grande majorité des espèces. Elle est sensiblement plus forte en abricot (21 %). Les cultures d'agrumes et de kiwi se distinguent quant à elles par le faible poids des agriculteurs de moins de 40 ans détenant respectivement 11 % et 15 % de ces vergers, mais surtout par leurs exploitants de plus de 60 ans qui cultivent, à eux-seuls, 22 % des surfaces de kiwi et 32 % des surfaces d'agrumes.

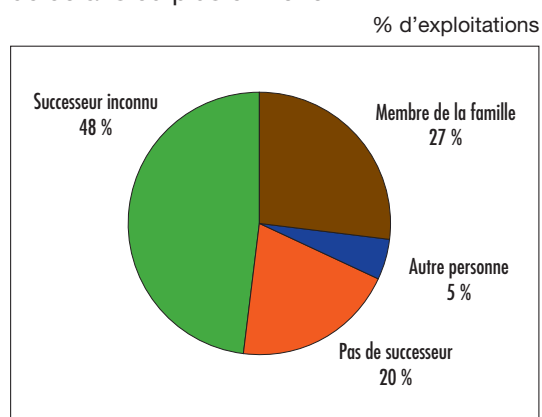
### Le successeur de l'exploitation inconnu dans 2 cas sur 3

En 2010, 40 % des exploitations fruitières ne sont pas concernées par la question sur la succession, celles-ci n'ayant pas de chef d'exploitation ou de coexploitant âgé de 50 ans ou plus. Pour les 60 % des exploitations qui seront confrontées à la succession d'un de leurs coexploitants dans les quinze prochaines années, 68 % ne connaissent pas ou n'ont pas de successeur. À l'inverse, 32 % des chefs d'exploitations ou coexploitants connaissent leur successeur. Il s'agit très majoritairement d'un membre de la famille, coexploitant ou non. Néanmoins, dans les grandes exploitations fruitières, le successeur

Graphique 5

#### Le successeur connu dans un cas sur trois, souvent membre de la famille

Succession dans les exploitations fruitières dont le chef ou un coexploitant est âgé de 50 ans ou plus en 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

est beaucoup plus souvent connu, soit dans 48 % des cas. Les réponses apportées quant à la succession dans les exploitations fruitières ont très peu évolué par rapport à 2000. Elles sont proches de celles fournies par l'ensemble des exploitations agricoles.

### Le chef d'exploitation est très souvent un homme

Les activités de chef d'exploitation fruitière et de coexploitant demeurent très majoritairement masculines. En effet, en 2010, seuls 26 % des chefs d'exploitation et des coexploitants sont des femmes. Cette part, semblable à celle observée dans l'ensemble des exploitations agricoles, reste néanmoins en légère progression, de 2 points par rapport à 2000, après avoir progressé de 10 points entre 1988 et 2000. La proportion de femmes chefs ou coexploitantes reste plus forte dans les exploitations de petite dimension économique (33 %), que dans les moyennes (25 %) ou les grandes (23 %).

### Moins d'inactifs et de pluriactifs à la tête des exploitations

Les « inactifs » – c'est-à-dire retraités pour la plupart, mais aussi chômeurs et autres inactifs – constituent 14 % des chefs ou coexploitants d'exploitations fruitières en 2010, soit 5 points de moins qu'en 2000. Cette proportion est identique à celle observée pour l'ensemble des exploitations agricoles. Près de 80 % d'entre eux sont à la tête d'exploitations fruitières de petite dimension économique.

En 2010, 16 % des chefs d'exploitations et coexploitants ont déclaré une deuxième activité, autre qu'agricole. Cette proportion est quasiment stable par rapport à 2000 (- 1 point). Elle reste inférieure de 2 points à celle constatée pour l'ensemble des exploitations agricoles. Parmi les autres activités, la plus souvent citée reste celle d'employé, dans 39 % des cas (+ 7 points). L'activité d'élu figure désormais en deuxième position, concernant 21 % des cas (+ 12 points). Les autres pluriactifs déclarent des activités d'artisans-commerçants (15 %), ou encore des professions intermédiaires (10 %) ou libérales (9 %). Les chefs et coexploitants pluriactifs sont plus nombreux dans les petites exploitations fruitières (29 %), que dans les moyennes (14 %) et grandes (7 %).

## Temps de travail des chefs et coexploitants : progression du travail à temps complet

64 % des chefs et coexploitants travaillent à temps complet sur l'exploitation en 2010, soit 7 points de plus qu'en 2000. Cette proportion est sensiblement supérieure à celle constatée dans l'ensemble des exploitations agricoles, où elle atteint 61 % (+ 6 points). La part de chefs et coexploitants à temps complet reste limitée à 26 % dans les petites exploitations fruitières (+ 11 points), mais tout de même supérieure à celle observée dans l'ensemble des petites exploitations agricoles (21 %). Dans les moyennes et les grandes exploitations fruitières, elle atteint respectivement 75 % (+ 4 points) et 83 % (+ 1 point), soit des proportions proches de celles constatées chez les moyennes et grandes exploitations agricoles en général (72 % et 83 %).

La part d'arboriculteurs travaillant moins d'un mi-temps a reculé de 4 points par rapport à 2000, pour s'établir à 26 %. Ces exploitants à temps très partiel travaillent surtout dans de petites exploitations. Ils en dirigent près des deux-tiers.

## Formation des chefs d'exploitations : un niveau d'ensemble en progression

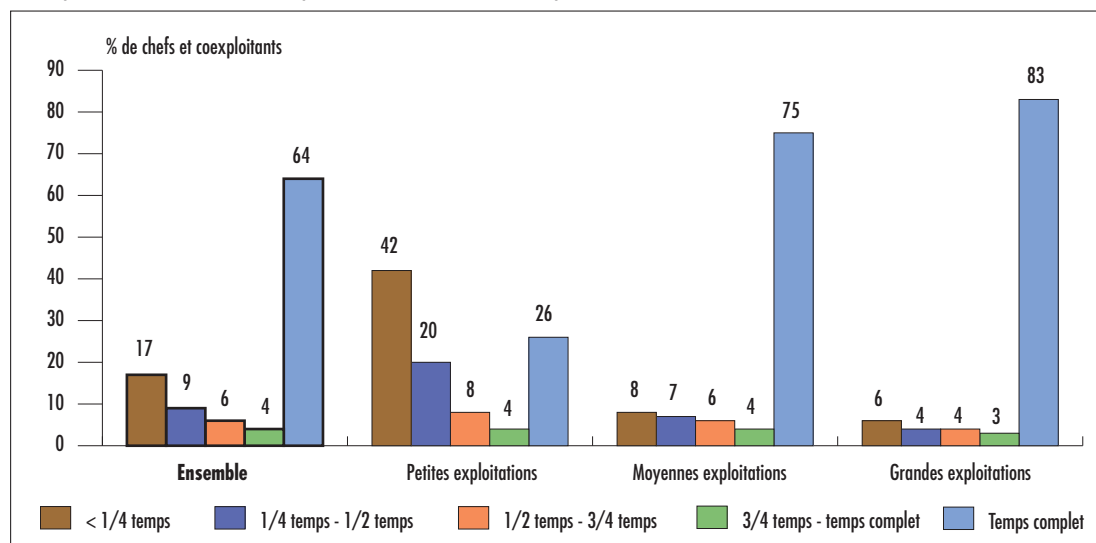
En 2010, le niveau de formation des chefs et coexploitants d'exploitations fruitières a nettement progressé par rapport à 2000. 28 % possèdent ainsi un niveau de formation générale secondaire longue ou supérieure, contre 20 % en 2000. Le niveau de formation secondaire courte est devenu le plus répandu, chez 44 % des chefs et coexploitants (+ 7 points). Au contraire, la part de ceux ne possédant qu'un niveau de formation primaire a diminué de 15 points, à 28 %. Le niveau de formation générale a particulièrement progressé chez les chefs et coexploitants de moins de 40 ans, puisqu'en 2010, 42 % d'entre eux possèdent une formation secondaire longue ou supérieure, contre 27 % en 2000.

Globalement, l'amélioration du niveau de formation générale s'inscrit dans la tendance concernant l'ensemble des chefs d'exploitations agricoles français. Cependant, les chefs d'exploitations fruitières conservent un niveau sensiblement supérieur à celui de l'ensemble des agriculteurs, parmi lesquels la part de ceux

Graphique 6

### Plus de trois exploitants sur quatre travaillent à temps complet dans les moyennes et grandes exploitations

Temps de travail sur l'exploitation dans les exploitations fruitières en 2010



Champ : France métropolitaine

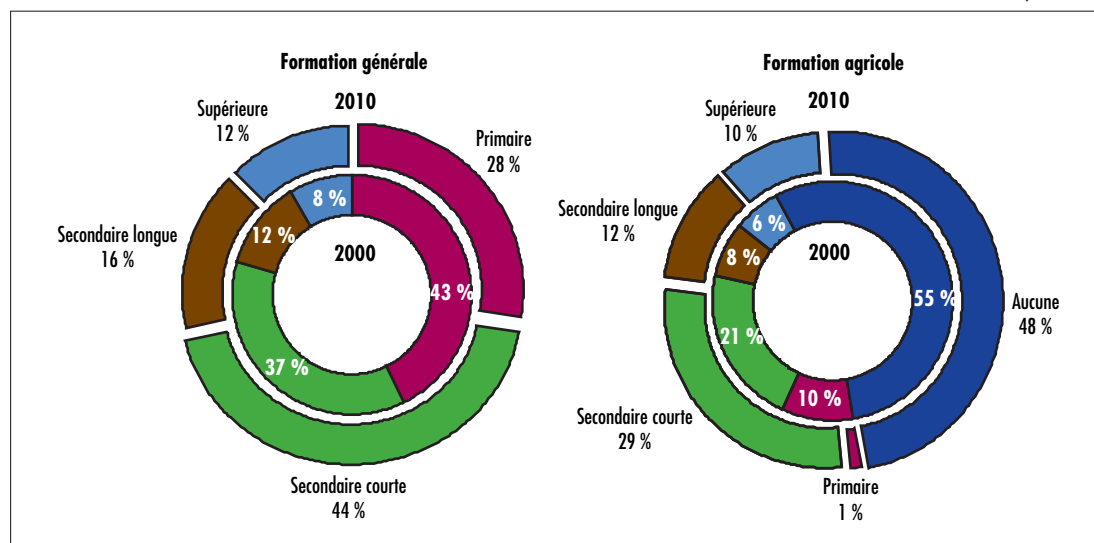
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Graphique 7

### Forte progression des formations supérieures

Formation des chefs et coexploitants d'exploitations fruitières

% de chefs et coexploitants



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

possédant une formation secondaire longue ou supérieure n'atteint que 23 % en 2010.

Le niveau de formation agricole des chefs et coexploitants d'exploitations fruitières montre également une sensible progression entre 2000 et 2010, notamment à travers la baisse de la part de ceux n'ayant suivi aucune (- 7 points, à 48 %). Ainsi, en 2010, plus d'un dirigeant d'exploitation fruitière sur deux avait suivi une formation secondaire, contre un sur trois en 2000, et un sur dix disposait d'un niveau de formation agricole supérieure, contre un sur quinze en 2000. Parmi ceux de moins de 40 ans, le niveau de formation agricole demeure plus élevé. Comme en 2000, les deux-tiers d'entre eux ont suivi au moins une formation secondaire. En revanche, la part de ceux ayant suivi une formation secondaire longue ou supérieure s'est particulièrement accrue puisqu'elle atteint 50 % en 2010, contre 32 % en 2000. En revanche, la part de ceux ne disposant d'aucune formation agricole reste relativement importante, à hauteur de 32 %.

En 2010, le niveau de formation agricole des chefs et coexploitants à la tête d'exploitations fruitières est semblable à celui des dirigeants d'exploitations agricoles en général.

### Main-d'œuvre : 2,4 UTA par exploitation fruitière, contre 1,5 dans l'ensemble des exploitations agricoles

En 2010, le volume de main-d'œuvre utilisé par les exploitations fruitières représente 65 020 unités de travail annuel (UTA). Ce nombre d'actifs équivalent-temps-plein est en baisse de 30 % par rapport à 2000, en lien avec le recul encore plus fort du nombre d'exploitations (- 35 %). En conséquence, le nombre moyen d'UTA par exploitation a légèrement progressé (+ 9 %), pour atteindre 2,4 par exploitation. Ce nombre illustre le niveau relativement élevé des besoins en main-d'œuvre au sein des exploitations cultivant des fruits, puisqu'il n'est que de 1,5 pour l'ensemble des exploitations agricoles. L'augmentation du nombre d'UTA par exploitation fruitière est à rapprocher de l'accroissement de la dimension moyenne de leur SAU et de leur verger entre 2000 et 2010. Mais on constate également une progression de la productivité du travail, avec 13 hectares de SAU par UTA en 2010 contre 11,5 en 2000, dont 2,5 hectares de verger contre 2,1 en 2000.

Tableau 1

### Un recul en lien avec celui du nombre d'exploitations

Volume de travail dans les exploitations fruitières

		2000	2010	Évolution %
Exploitations fruitières	<i>nombre</i>	42 450	27 640	- 35
Volume de travail	<i>UTA</i>	92 740	65 020	- 30

Champ : France métropolitaine

UTA : Unité de Travail Annuel. L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an. Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

### Progression du travail salarié

Les chefs d'exploitations et coexploitants contribuent à 39 % de la main-d'œuvre totale des exploitations fruitières (+ 1 point par rapport à 2000), les autres actifs familiaux à 11 % (- 5 points par rapport à 2000). En recul, la part de la main-d'œuvre familiale couvre donc la moitié des besoins totaux en main-d'œuvre des exploitations fruitières, une proportion bien inférieure à celle observée pour l'ensemble des exploitations agricoles, où elle atteint 71 %. Le recours aux contrats saisonniers est une caractéristique des exploitations fruitières. La main-d'œuvre saisonnière contribue en effet à 32 % du volume de travail (+ 1 point par rapport à 2000), contre seulement 11 % dans l'ensemble des exploitations agricoles. D'autre part, 17 % de la main-d'œuvre

est fournie par des salariés permanents (+ 2 points par rapport à 2000), une proportion similaire à celle constatée dans l'ensemble des exploitations agricoles. Enfin, les systèmes extérieurs (entreprises de travaux agricoles ou coopératives d'utilisation du matériel agricole) contribuent à 1 % du travail effectué dans les exploitations fruitières (contre 2 % dans l'ensemble des exploitations agricoles).

Représentant 6 % des exploitations agricoles, les exploitations produisant des fruits mobilisent 9 % de la main-d'œuvre agricole et surtout 27 % du salariat saisonnier agricole.

### Plus de main-d'œuvre chez les producteurs de kiwi, pomme et poire

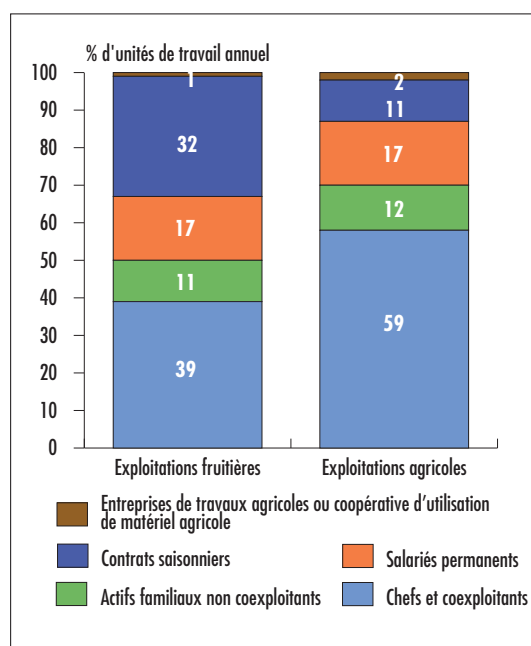
Le nombre d'UTA par exploitation varie selon l'espèce fruitière cultivée. Les exploitations produisant des fruits à pépins (kiwi, pomme, poire) sont celles qui en emploient le plus en moyenne (3,5 à 4 UTA par exploitation). Cela peut s'expliquer par une dimension du verger particulièrement élevée. En effet, le verger moyen de pommier est plus grand que celui des autres espèces fruitières. Or il s'agit également de l'espèce la plus souvent associée au poirier et à l'actinidier (kiwi). Chez les exploitations cultivant ces espèces, la contribution de la main-d'œuvre saisonnière est plus importante.

Les exploitations cultivant des fruits à noyau et des petits fruits emploient 2,5 à 3,5 UTA par exploitation. Les exploitations pratiquant la culture de fruits d'été comme la pêche, nectarine, l'abricot ou la cerise (espèces qui sont souvent associées entre elles), ont une utilisation de main-d'œuvre saisonnière plus élevée que la moyenne des exploitations fruitières. Dans les exploitations produisant des petits fruits et des prunes, espèces souvent associées à d'autres cultures fruitières (pomme en tête), la contribution du travail saisonnier est moins importante.

Graphique 8

### Les contrats saisonniers, caractéristique des exploitations fruitières

Structure de la main-d'œuvre en 2010



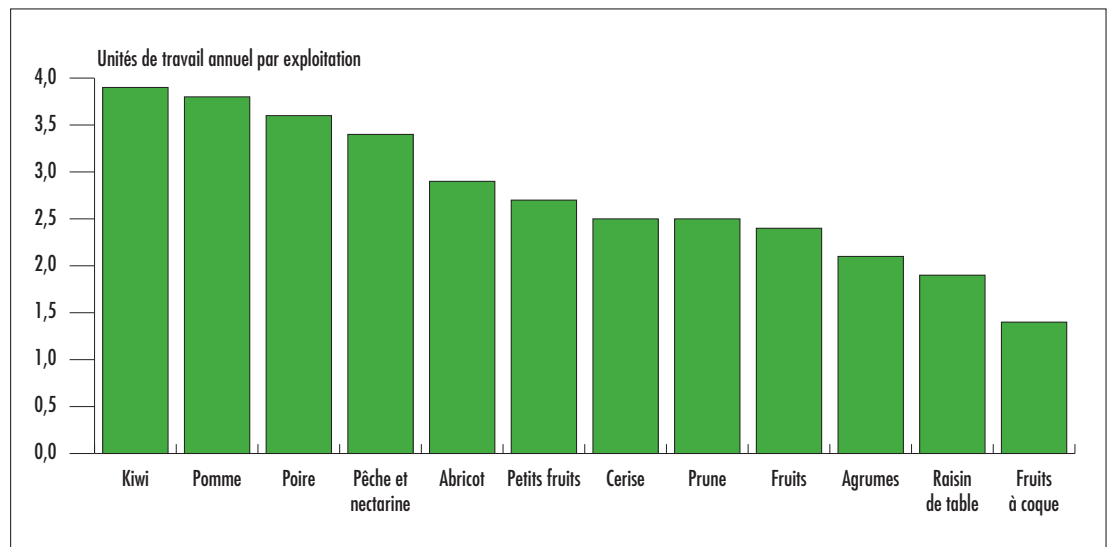
Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Graphique 9

**Plus de main-d'œuvre dans les exploitations de fruits à pépins**

Volume de travail par exploitation fruitière en 2010, selon l'espèce cultivée



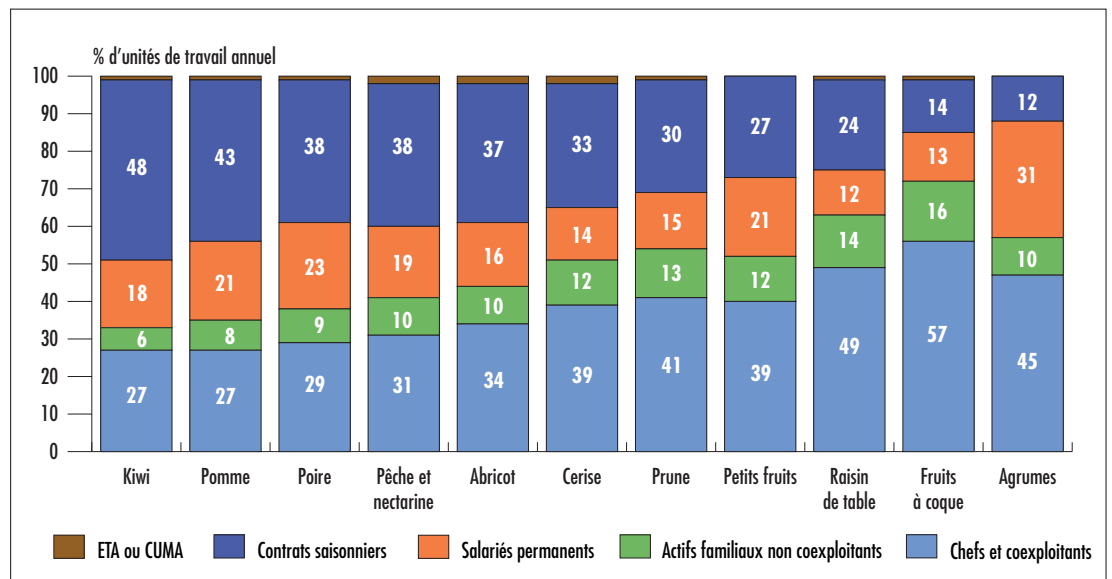
Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Graphique 10

**Fruits à pépins et fruits d'été requièrent davantage de main-d'œuvre saisonnière**

Structure du volume de travail dans les exploitations fruitières en 2010, selon l'espèce cultivée



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Enfin, les exploitations cultivant des agrumes, des fruits à coque ou du raisin de table, soit les espèces fruitières les plus exclusives, emploient moins de main-d'œuvre que la moyenne des exploitations fruitières (1,5 à 2 UTA environ). Dans ces exploitations, une part plus importante du travail est donc réalisée par les chefs, les coexploitants et la main-d'œuvre familiale en général ( de 55 % à 73 %). En fruits en coque, cela s'explique notamment par une production de noix totalement mécanisable.

**Progression du travail à temps complet**

Les chefs d'exploitations et les coexploitants ont un temps de travail moyen proche du temps complet (77 %). Le temps de travail des autres actifs familiaux, présents dans 46 % des exploitations fruitières, se rapproche davantage du mi-temps (45 %).

Les exploitations fruitières emploient plus souvent de la main-d'œuvre salariée par rapport

Tableau 2

**Contributions égales des actifs familiaux et des autres salariés**

Volume de travail dans les exploitations fruitières en 2010

	Nombre de personnes ou de contrats*	Nombre d'exploitations en ayant	Volume de travail		Temps de travail moyen (UTA par personne)	UTA par exploitation en ayant
			UTA	%		
Chefs et coexploitants	33 090	27 640	25 450	39	0,77	0,9
Actifs familiaux non coexploitants	15 480	12 670	6 980	11	0,45	0,6
Total famille	48 570	27 640	32 420	50	0,67	1,2
Salariés permanents	12 610	4 580	10 890	17	0,86	2,4
Contrats saisonniers	159 900	15 260	21 010	32	0,13	1,4
ETA ou CUMA	nd	11 720	700	1	nd	0,1
Total salariés	nd	19 880	32 600	50	nd	1,6
<b>Ensemble</b>	<b>nd</b>	<b>27 640</b>	<b>65 020</b>	<b>100</b>	<b>nd</b>	<b>2,4</b>

Champ : France métropolitaine

\* Le nombre indiqué pour les contrats saisonniers est le nombre de personnes ayant travaillé sur une exploitation. Une personne ayant effectué deux contrats sur une exploitation est comptée une fois, une personne ayant travaillé sur deux exploitations est comptée deux fois (autant de fois que d'exploitations employeuses).

UTA : Unité de Travail Annuel. L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an. Il s'agit ici du volume de travail sur l'exploitation, que ce travail soit consacré ou non à la culture fruitière.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

à l'ensemble des exploitations agricoles, pour un volume de travail plus important. Ainsi, 72 % des exploitations fruitières emploient de la main-d'œuvre salariée, contre 70 % de l'ensemble des exploitations agricoles. La main-d'œuvre salariée représente 1,18 UTA par exploitation fruitière, contre 0,45 UTA par exploitation agricole.

D'une part, 55 % des exploitations fruitières font appel à de la main-d'œuvre saisonnière (50 % en 2000), contre 32 % de l'ensemble des exploitations agricoles (27 % en 2000). Le travail saisonnier représente 0,76 UTA par exploitation fruitière, contre 0,16 UTA par exploitation agricole. Les pics d'activité momentanés, mais intenses (récoltes...), pour lesquels les exploitations fruitières ont recours aux contrats saisonniers expliquent le faible temps de travail annuel moyen de ces salariés sur une même exploitation (13 %).

D'autre part, 17 % des exploitations fruitières emploient des salariés permanents (14 % en 2000), contre 14 % des exploitations agricoles (11 % en 2000). La main-d'œuvre permanente représente 0,39 UTA par exploitation fruitière, contre 0,26 UTA par exploitation agricole. Le temps de travail moyen des salariés permanents est logiquement très proche du temps complet (86 %). En effet, 81 % d'entre eux travaillent à temps complet sur l'exploitation fruitière qui les emploie (soit 12 points de plus qu'en 2000). En ajoutant ceux travail-

lant plus de 3/4 temps, on regroupe 88 % des salariés permanents. Dans l'ensemble des exploitations agricoles, la part des salariés permanents à temps complet est légèrement moins élevée, soit 79 % en 2010. Elle atteint 85 % en incluant les salariés travaillant plus de 3/4 de temps.

**Le travail salarié dans les moyennes et grandes exploitations**

Permanents ou saisonniers, les salariés des exploitations fruitières sont à plus de 95 % employés par des exploitations à la dimension économique moyenne ou grande. À l'inverse, la part de la main-d'œuvre familiale représente 91 % dans les petites exploitations fruitières, contre 77 % dans les moyennes et 34 % dans les grandes.

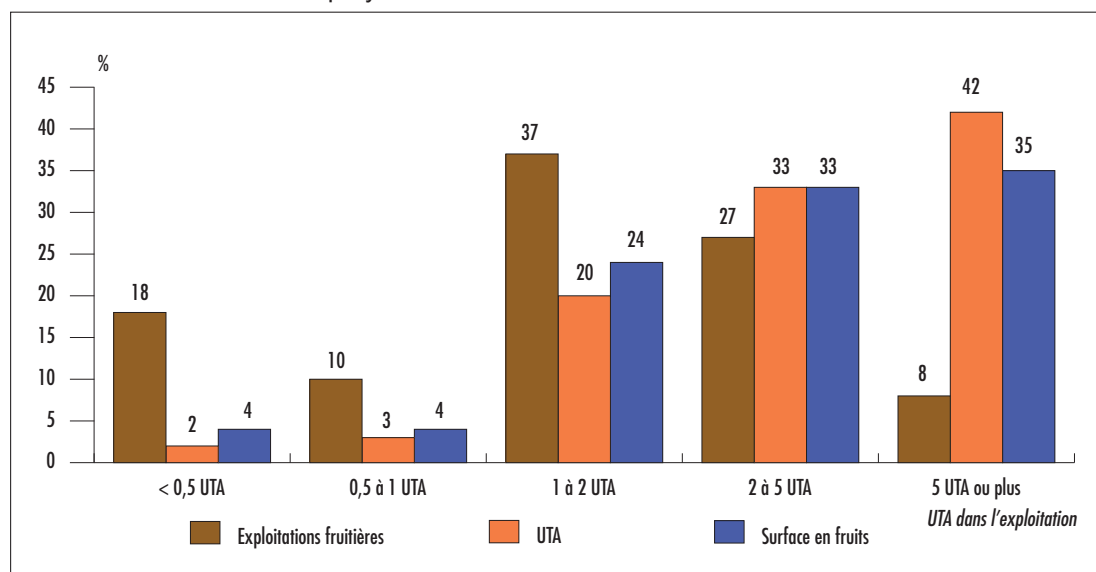
Ainsi, en 2010, seules 8 % des exploitations fruitières emploient plus de 5 UTA. En revanche, elles concentrent 42 % de la main-d'œuvre et 35 % des superficies fruitières. Les 35 % des exploitations fruitières qui utilisent 2 UTA ou plus concentrent 75 % de la main-d'œuvre et 68 % des superficies fruitières. Leur poids dans l'ensemble des exploitations fruitières est sensiblement le même qu'en 2000.

Inversement, 28 % des exploitations fruitières emploient moins d'une UTA. Elles ne concentrent que 5 % de la main-d'œuvre et

Graphique 11

**Les exploitations fruitières avec plus de 5 UTA concentrent un tiers du verger**

Exploitations, verger et main-d'œuvre des exploitations fruitières, selon le nombre d'UTA employées en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

8 % des superficies fruitières. Par rapport à 2000, il s'agit de la catégorie d'exploitations dont le nombre a baissé le plus fortement (-46 %). Leur représentation est donc en recul (-5 points), au profit de celles employant 1 à 2 UTA. Ces dernières représentent 37 % des exploitations fruitières (+5 points par rapport à 2000) et utilisent 20 % de la main-d'œuvre et 24 % du verger.

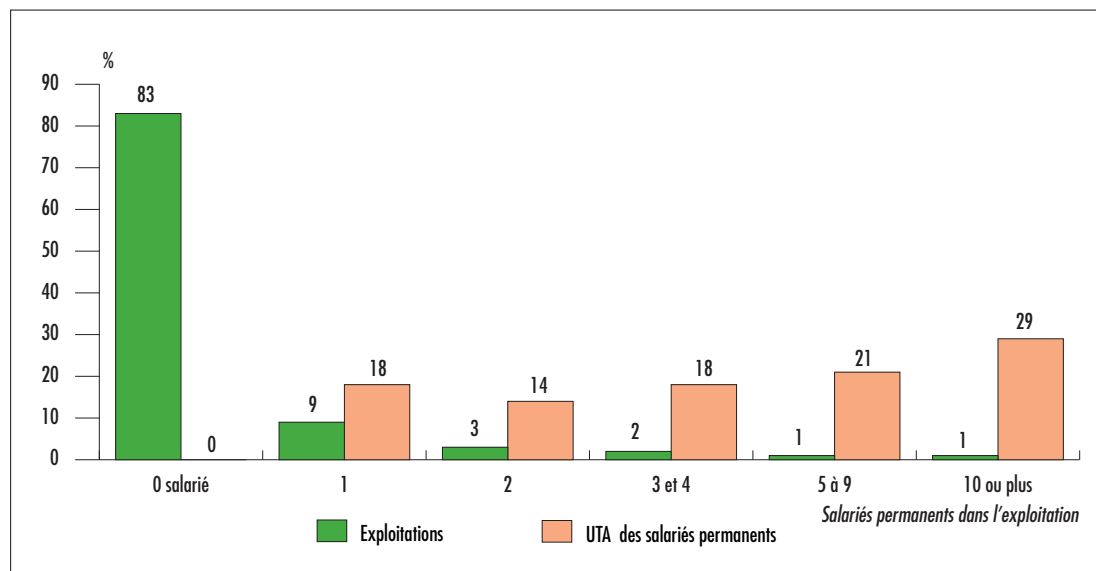
un verger près de 4 fois plus important que celles n'employant aucun salarié permanent (un peu plus de 15 hectares, contre près de 4 hectares). Parmi elles, la grande majorité n'en emploie qu'un seul. La plupart des salariés permanents sont donc regroupés dans un nombre réduit d'exploitations : celles qui en emploient 3 ou plus. Ces dernières ne représentent ainsi que 28 % des exploitations ayant recours à de la main-d'œuvre permanente, mais emploient 68 % des salariés permanents. Leur verger mesure en moyenne 26 hectares.

Les 17 % d'exploitations fruitières employant des salariés permanents possèdent en moyenne

Graphique 12

**83 % des exploitations fruitières sans salariés permanents**

Salariés permanents dans les exploitations fruitières en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

# EXPLOITATIONS FRUITIÈRES

## Les vergers dans les régions

**Le premier bassin de production reste le Sud-Est : les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon regroupent la moitié des exploitations fruitières et la moitié du verger français. Cependant les surfaces fruitières y sont en recul comme dans presque chaque région. L'Aquitaine fait exception, avec des surfaces en hausse depuis 2000, notamment grâce à la progression de son verger de fruits à coque et de kiwi.**

### Concentration du verger dans le Sud

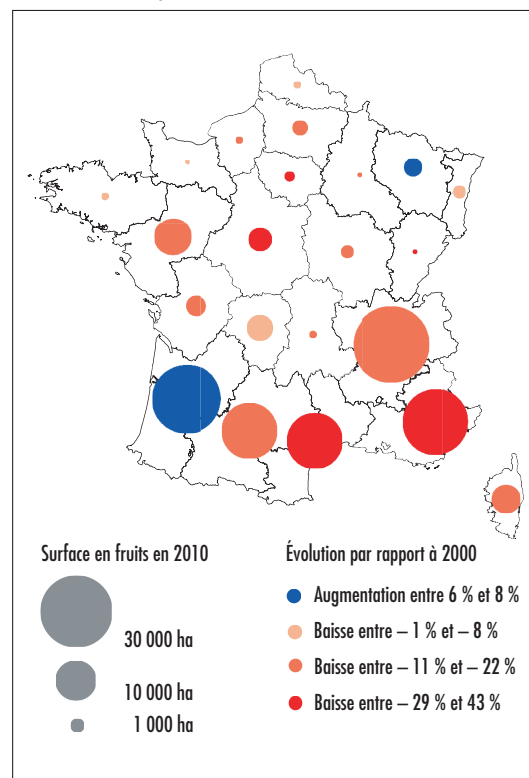
Les exploitations fruitières et le verger français demeurent essentiellement concentrés dans le Sud du pays. À l'exception de l'Aquitaine et de la Lorraine, les superficies fruitières ont diminué dans chaque région depuis 2000. De même, le nombre d'exploitations a reculé partout, hormis en Nord-Pas-de-Calais (+ 7 %). D'une manière générale, la dimension moyenne du verger par exploitation s'est développée (+ 27 %, à 5,8 hectares par exploitation), compte tenu d'une réduction plus importante du nombre d'exploitations que des superficies fruitières.

Le premier bassin de production reste le Sud-Est, où les régions **Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur** et **Languedoc-Roussillon** rassemblent 49 % des exploitations et 50 % des superficies fruitières françaises. Dans ce bassin, les superficies fruitières se réduisent nettement en Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 29 %) et en Languedoc-Roussillon (- 30 %), deux régions concernées par des diminutions encore plus significatives du nombre d'exploitations (- 44 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, - 53 % en Languedoc-Roussillon). Le verger moyen s'est particulièrement étendu en Languedoc-Roussillon, où il atteint 5,6 hectares par exploitation, en 2010 (+ 48 %).

Carte 1

### Progression des vergers en Aquitaine et en Lorraine

Superficies fruitières régionales en 2010 et évolution depuis 2000



Champ : France métropolitaine  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010



Dans le Sud-Ouest, les régions **Aquitaine** et **Midi-Pyrénées** forment le deuxième bassin de production, avec 28 % des exploitations et 30 % des superficies fruitières françaises. L'Aquitaine est la seule région française, avec la Lorraine, dont les superficies fruitières progressent sensiblement par rapport à 2000 (+ 6 %). Le nombre d'exploitations y affiche par ailleurs un recul relativement modéré (- 18 %).

Traversées par la vallée de la Loire, les régions **Centre** et **Pays de la Loire** représentent le troisième bassin de la production fruitière française, avec 4 % des exploitations et 7 % des superficies. La région Centre a connu une baisse particulièrement forte des superficies (- 43 %), ainsi que du nombre d'exploitations fruitières (- 46 %). La dimension moyenne du verger y reste la plus élevée, surtout en Pays de la Loire, avec plus de 13 hectares par exploitation (+ 16 %).

19 % des exploitations et 13 % des superficies fruitières sont dispersées dans les autres régions françaises. Le **Limousin** compte ainsi 3 % des exploitations et des superficies fruitières, lesquelles y sont par ailleurs stables par rapport à 2000. On peut également mentionner le cas de la **Corse**, où se concentrent 2 % des exploitations et 3 % des superficies, avec la deuxième plus grande dimension moyenne du verger par exploitation (10,7 hectares par exploitation).

### Spécialisation plus forte dans le Sud-Est

En 2010, la part occupée par le verger dans la SAU des exploitations fruitières est de 19 %. Ce niveau relativement modeste masque un degré de spécialisation variable selon les régions. Ainsi, les exploitations fruitières corses sont celles accordant la plus grande part de

Tableau 1  
**Forte progression du verger moyen en Sud-Est**  
Exploitations et superficies fruitières en région

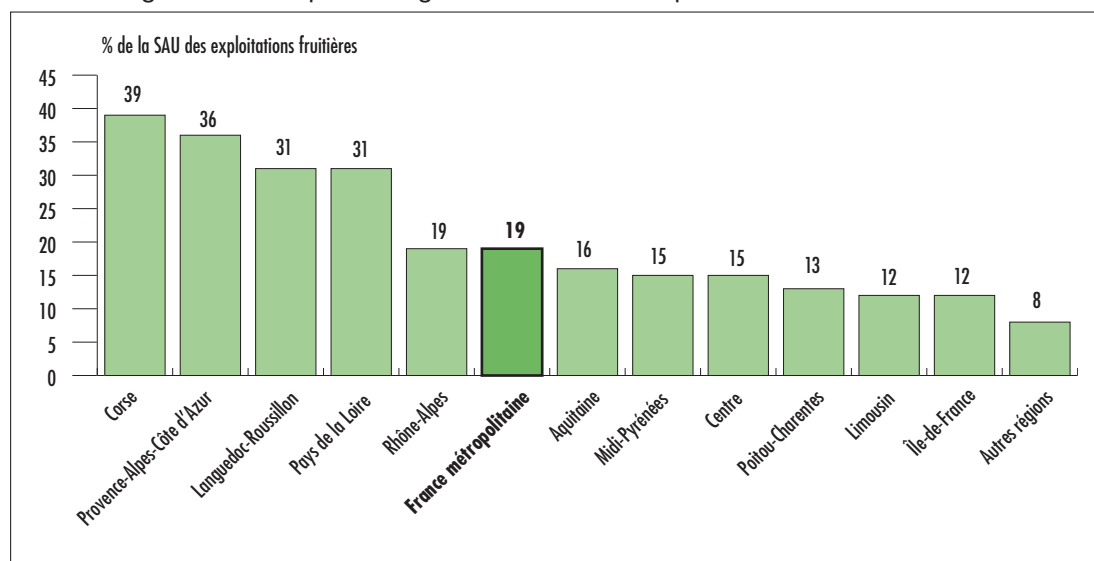
Bassins	Régions	Exploitations fruitières		Superficies fruitières		Verger par exploitation	
		2010 nombre	Évolution depuis 2000 %	2010 ha	Évolution depuis 2000 %	2010 ha/exploitation	Évolution depuis 2000 %
Nord	Nord-Pas-de-Calais	150	7	520	- 4	3,5	- 10
	Picardie	190	- 12	1 520	- 15	8,2	- 4
	Île-de-France	160	- 39	890	- 32	5,6	11
	Haute-Normandie	170	- 31	620	- 15	3,6	23
Est	Champagne-Ardenne	100	- 35	260	- 15	2,6	29
	Alsace	720	- 33	1 080	- 4	1,5	43
	Lorraine	760	- 5	2 070	8	2,7	13
	Franche-Comté	100	- 26	180	- 34	1,7	- 11
	Bourgogne	300	- 35	1 170	- 18	3,9	25
Centre-Ouest	Centre	480	- 46	3 750	- 43	7,8	4
	Pays de la Loire	620	- 33	8 170	- 22	13,2	16
	Poitou-Charentes	420	- 31	2 800	- 11	6,7	28
Ouest	Basse-Normandie	130	- 6	330	- 3	2,5	3
	Bretagne	270	- 22	630	- 8	2,3	18
Massif-Central	Limousin	930	- 20	4 170	- 1	4,5	24
	Auvergne	230	- 32	410	- 12	1,8	29
Sud-Ouest	Aquitaine	4 470	- 18	28 560	6	6,4	29
	Midi-Pyrénées	3 380	- 33	18 670	- 15	5,5	26
Sud-Est	Rhône-Alpes	6 850	- 33	35 270	- 14	5,1	28
	Languedoc-Roussillon	3 200	- 53	17 840	- 30	5,6	48
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 550	- 44	26 130	- 29	7,4	27
	Corse	470	- 34	5 040	- 19	10,7	23
<b>France métropolitaine</b>		<b>27 640</b>	<b>- 35</b>	<b>160 080</b>	<b>- 17</b>	<b>5,8</b>	<b>27</b>

Source : Agreste - Recensement agricoles 2000 et 2010

Graphique 1

## Plus du tiers de la SAU des exploitations fruitières cultivée en verger en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Part du verger dans la superficie agricole utilisée des exploitations fruitières en 2010



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

leur SAU au verger (39 %). Bien qu'il s'agisse d'une petite région de production fruitière à l'échelle nationale, cela s'explique par la forte proportion d'exploitations fruitières spécialisées en production agrumicole ou de fruits à coque. Sur le continent, les plus importants taux d'occupation de la SAU par le verger sont observés dans certaines des principales régions fruitières, notamment dans le Sud-Est (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon) et dans la Vallée de la Loire (Pays de la Loire). En Rhône-Alpes, les exploitations fruitières accordent en moyenne au verger une place dans la SAU similaire à la moyenne nationale (19 %). Dans les autres régions, le niveau d'occupation de la SAU par le verger est en moyenne moins important.

Au niveau national, 74 % du verger est détenu par des exploitations spécialisées en arboriculture. La spécialisation est forte dans le Sud-Est, dans certaines des principales régions de production (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon) ou dans des régions où les exploitations fruitières sont très spécialisées (Corse). En Rhône-Alpes, le poids des exploitations spécialisées en arboriculture est sensiblement inférieur à la moyenne, en raison de parts significatives du verger détenues par des exploitations spécialisées en polyculture ou en polyculture-élevage. Il en est sensiblement de même dans le Sud-Ouest. En Centre et en Pays de la Loire, une proportion plus importante du verger est détenue par des exploitations spécialisées en

arboriculture, en raison du poids des exploitations spécialisées en culture de fruits à pépins. Ailleurs, la part du verger appartenant à des exploitations spécialisées en arboriculture est moins forte, hormis dans certaines petites régions de production où la taille moyenne du verger est particulièrement réduite (Lorraine, Franche-Comté).

### Composition du verger dans les régions

La composition du verger varie nettement selon les régions et les situations pédoclimatiques.

Dans le Sud-Est, **Rhône-Alpes** est toujours la première région fruitière, avec 22 % du verger national. 55 % des superficies françaises d'abricotier y sont concentrées, soit une surface stable, représentant 24 % du verger rhônalpin. La région conserve également le plus grand verger de cerisier, soit 34 % de la surface nationale. Toutefois, la part de cette espèce dans le verger régional (10 %) a sensiblement reculé (- 1 point), en raison de la baisse des superficies lui étant consacrées (- 20 %). Les superficies de pêcher-nectariner ont connu un franc recul (- 64 %) et ne représentent plus que 9 % du verger régional (- 12 points par rapport à 2000). À l'inverse, la région reste première pour les surfaces consacrées aux fruits à coque, représentant désormais 38 % du verger

Tableau 2

**En Pays de la Loire, 88 % du verger est cultivé par des exploitations spécialisées en arboriculture**

Répartition du verger régional selon la spécialisation de l'exploitation (Otex) en 2010

Bassins	Régions	Arboriculture %	Polyculture %	Polyculture élevage %	Viticulture %	Élevage %	Grandes cultures %	Maraîchage et horticulture %
Nord	Nord-Pas-de-Calais	47	26	3	0	2	18	1
	Picardie	54	17	2	0	0	20	0
	Île-de-France	56	33	0	0	0	4	7
	Haute-Normandie	38	29	9	0	1	15	6
Est	Champagne-Ardenne	60	9	0	0	0	18	0
	Alsace	43	22	2	26	0	5	1
	Lorraine	79	11	6	0	2	1	0
	Franche-Comté	79	0	1	2	5	0	5
	Bourgogne	63	13	1	14	0	3	1
Centre-Ouest	Centre	84	11	0	0	0	3	1
	Pays de la Loire	88	7	3	1	1	0	1
	Poitou-Charentes	63	14	2	8	1	12	0
Ouest	Basse-Normandie	55	3	2	0	21	7	0
	Bretagne	63	18	5	0	6	3	3
Massif-Central	Limousin	69	6	16	0	7	0	0
	Auvergne	64	9	7	0	2	7	2
Sud-Ouest	Aquitaine	67	13	10	3	5	1	1
	Midi-Pyrénées	75	12	4	2	4	2	0
Sud-Est	Rhône-Alpes	70	12	9	2	5	1	1
	Languedoc-Roussillon	84	6	1	6	1	0	2
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	79	6	1	13	0	0	1
	Corse	86	0	2	6	0	0	0
<b>France métropolitaine</b>		<b>74</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

rhônalpin (+ 13 points par rapport à 2000), ce qui représente 13 500 hectares (+ 32 %), dont les trois quarts sont constitués de noyers. Le pommier représente enfin 11 % du verger régional, une part en recul d'un point, les superficies ayant fléchi de 20 % depuis 2000.

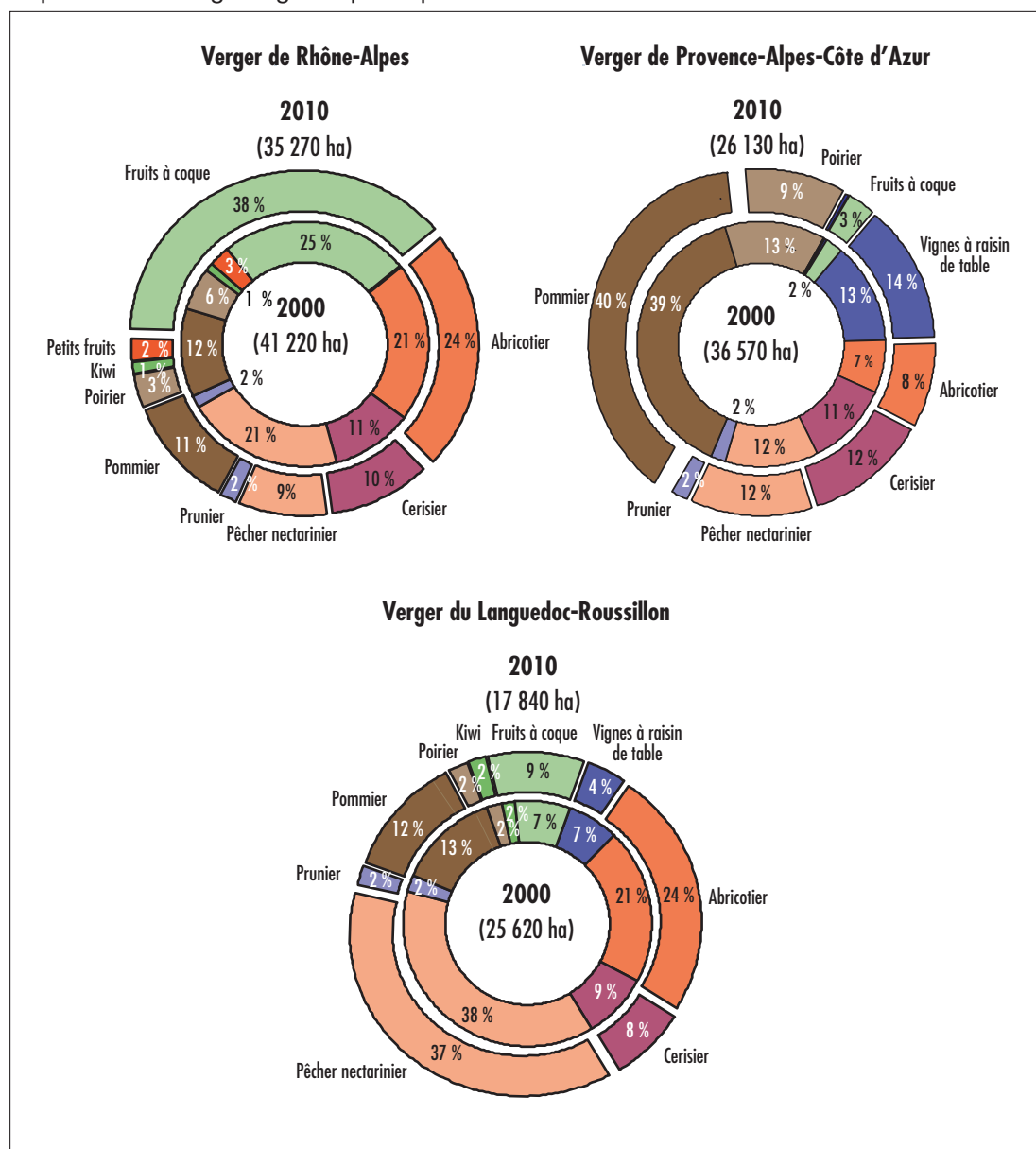
En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le recul des superficies fruitières a concerné toutes les espèces. Dans ce contexte, la région se classe toujours première pour les superficies consacrées au pommier, occupant 40 % de son verger (soit 24 % du verger national). La région conserve ainsi une orientation marquée vers les fruits à pépins, malgré des superficies de poirier divisées par deux par rapport à 2000. Ces dernières ne représentent plus que 9 % du verger régional (- 4 points). La région reste également largement en tête pour les superficies de vignes à raisin de table, puisque les

14 % du verger régional leur étant consacrées représentent 57 % des superficies au plan national. Enfin, un tiers du verger régional est consacré aux fruits à noyau, une proportion stable par rapport à 2000.

En **Languedoc-Roussillon**, 37 % du verger est dédié au pêcher-nectarinier, ce qui représente 46 % du verger national pour cette espèce. La part de l'abricotier a progressé de 3 points à 24 % dans le verger régional. Dans cette région, il s'agit de l'une des espèces dont les surfaces ont le mieux résisté par rapport à 2000 (- 13 %), avec les fruits à coque (- 11 %). Ces derniers occupent désormais 9 % du verger régional (+ 2 points). En revanche, les superficies de pommier, de cerisier et surtout de vignes à raisin de table ont connu des reculs marqués, perdant des parts dans le verger régional.

Graphique 2

**Noix et abricot en Rhône-Alpes, pomme, fruits d'été et raisin dans le sud-est**  
Répartition du verger régional par espèce



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Champ : France métropolitaine

L'Aquitaine doit en grande partie son statut de deuxième région fruitière (18 % du verger national) à son verger de pruniers. Avec une production largement tournée vers la prune à pruneau, cette espèce occupe 41 % des superficies fruitières de la région, une part stable, représentant 60 % du verger français consacré aux prunes. Le sensible développement des superficies fruitières d'Aquitaine est attribuable à la progression des surfaces consacrées aux fruits à coque (+ 40 % par rapport à 2000), occupant désormais 32 % du verger régional (+ 7 points), ainsi qu'au kiwi (+ 26 %), espèce dont la moitié des surfaces françaises en production occupe 8 % du ver-

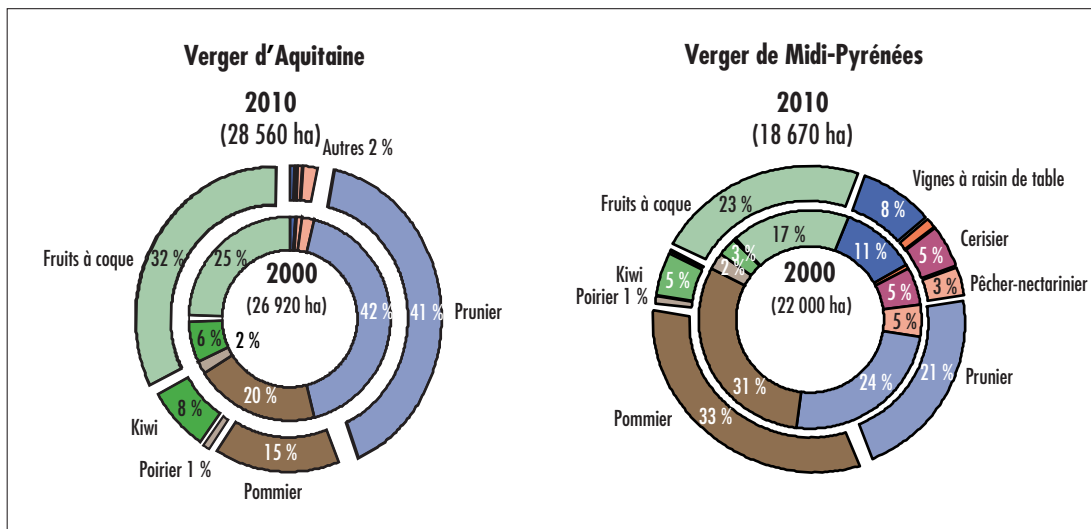
ger aquitain. Enfin, 15 % du verger régional est consacré au pommier, une part en recul de 5 points, en raison de superficies plus faibles qu'en 2000 (- 20 %).

En **Midi-Pyrénées**, le tiers du verger est constitué de pommiers. Les superficies dédiées à cette espèce ont plutôt résisté par rapport à 2000 (- 9 %). La région reste troisième pour les superficies consacrées aux fruits à coque (12 % du verger national), ces derniers occupant une superficie en développement par rapport à 2000, atteignant 23 % du verger régional (+ 6 points). Deuxième derrière l'Aquitaine pour les super-

Graphique 3

**Aquitaine et Midi-Pyrénées, productrices de prunes et fruits à coque**

Répartition du verger régional par espèce



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

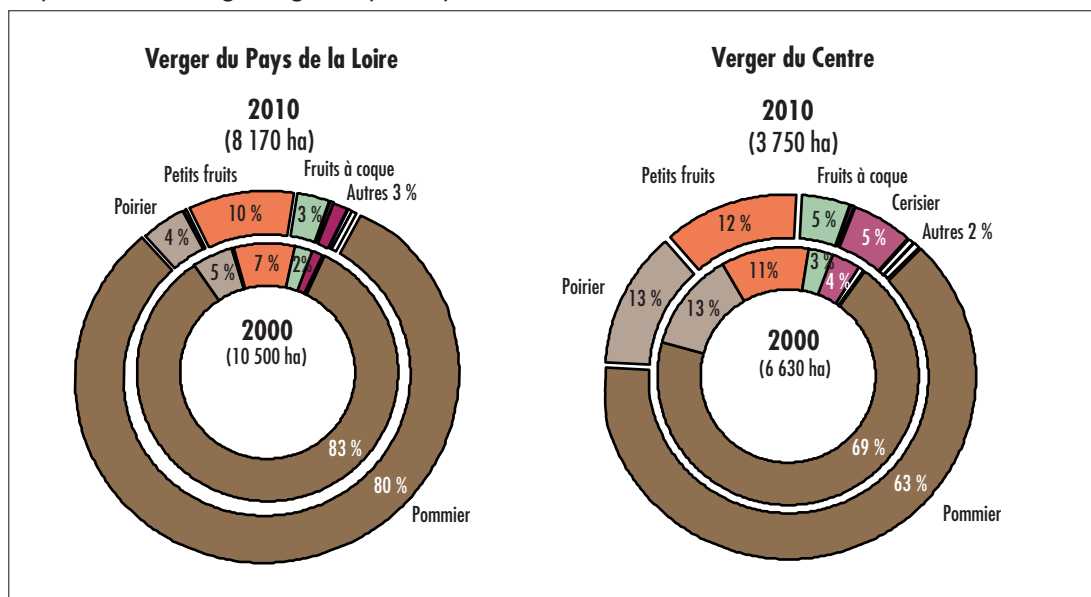
ficiés de pruniers, la région Midi-Pyrénées possède une production davantage tournée vers le marché du frais. Cette espèce représente 21 % du verger régional, en recul de 3 points par rapport à 2000. Enfin, malgré des superficies en recul, la région reste deuxième pour les superficies de vignes à raisin de table, derrière la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celles-ci occupent 8 % du verger régional (- 3 points). À l'inverse, le verger de kiwi s'est développé, représentant 5 % des superficies fruitières régionales (+ 2 points).

En **Pays de la Loire**, 80 % du verger sont constitué de pommiers. Cette part est néanmoins en recul de 3 points par rapport à 2000, en raison de la baisse des surfaces (- 25 %). En revanche, les superficies de petits fruits sont stables par rapport à 2000 et occupent désormais 10 % du verger régional (+ 3 points). Cela place les Pays de la Loire en tant que première région pour les superficies consacrées aux petits fruits, avec 21 % du total national.

Graphique 4

**Pays de la Loire et Centre : des régions à pommiers et petits fruits**

Répartition du verger régional par espèce



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

En région **Centre**, 63 % du verger est consacré au pommier, 13 % au poirier et 12 % aux petits fruits. Cette composition du verger régional a peu évolué par rapport à 2000, car la diminution des superficies fruitières a concerné toutes les espèces.

Dans les autres régions de France métropolitaine, le verger est généralement occupé à plus de 50 % par des pommiers. Cette part atteint même 79 % en **Bretagne** et 85 % en **Nord-Pas-de-Calais**. Si le poirier occupe le plus souvent la deuxième place dans le verger,

certaines régions se distinguent par des orientations plus marquées vers des espèces « secondaires ». Ainsi, le verger de **Corse** est toujours majoritairement dédié à la production d'agrumes (38 %) et de fruits à coque (35 %). Les fruits à coque occupe par ailleurs une proportion de plus en plus importante du verger en **Limousin** (+ 9 points, à 33 %), **Poitou-Charentes** (+ 14 points, à 37 %) ou encore en **Auvergne** (+ 12 points, à 30 %). Le verger de **Bourgogne** conserve pour sa part un profil tourné vers les petits fruits (42 %) et le cerisier (31 %). Les petits fruits occupent également

### Les pommiers à cidre

**Les vergers de pommiers à cidre ne font pas partie du verger 11 espèces, étudié dans ce document.**

*Les vergers traditionnels de pommiers à cidre ou dits à haute-tige sont souvent un pré-planté où les bovins pâturent sous les pommiers. Ce type de vergers a progressivement laissé place à partir des années 1970 aux vergers de pommiers à cidre basse-tige plus rapidement productifs et permettant une récolte mécanique.*

*La Basse-Normandie, la Haute-Normandie, la Bretagne et les Pays de La Loire sont les quatre principales régions productrices de pommiers à cidre en France. Ces régions représentent 84 % des surfaces cultivées en verger de pommiers à cidre basse-tige dont la moitié pour la seule région de Basse-Normandie.*

*Un grand nombre d'exploitations possède encore des pommiers à cidre à haute-tige. Près de 10 fois plus d'exploitations avec des pommiers à haute-tige que d'exploitations avec pommiers à basse-tige en Basse-Normandie, Bretagne, et Pays de Loire et 23 fois plus d'exploitations avec des pommiers à haute-*

*tige en Haute-Normandie. Mais la majeure partie de la production de cidre provient des vergers basse-tige. Et si les pommiers à haute-tige restent encore bien présents dans les exploitations, ils le sont en nombre limité et relativement peu destinés à la commercialisation à grande échelle.*

*C'est en Basse-Normandie qu'une certaine tradition de pommiers à haute-tige semble le plus perdurer. Près de 2 millions de pommiers à cidre haute-tige y ont été recensés en 2010 avec un nombre moyen de 172 arbres par exploitation, allant jusqu'à 414 arbres de moyenne pour les grandes exploitations.*

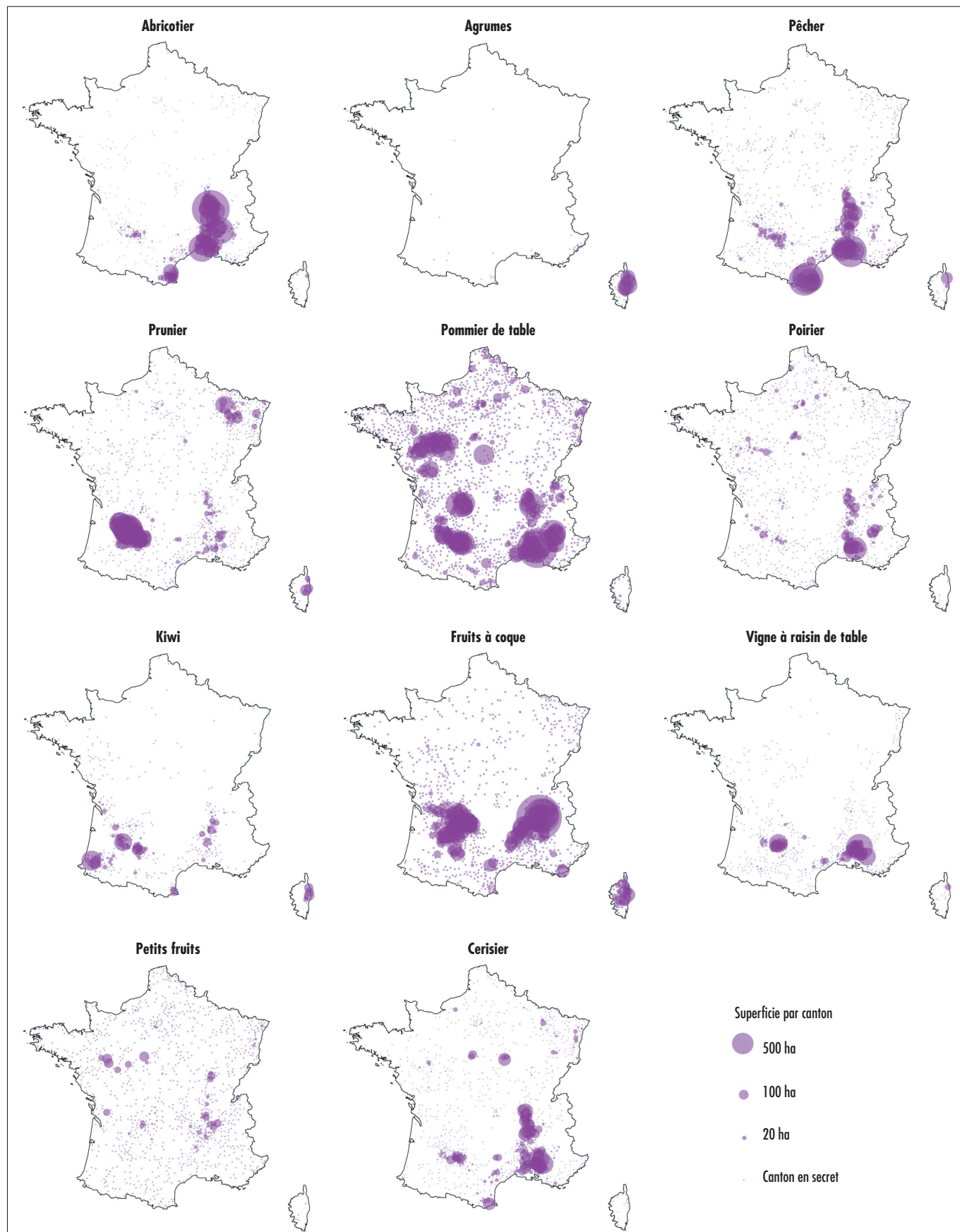
*Hormis la région Bretagne, les pommiers à cidre haute-tige sont plus représentés dans les petites exploitations par rapport aux vergers de pommiers à basse-tige. Les chefs de ces exploitations sont en moyenne d'un an et demi plus âgés, et les moins de 40 ans un peu moins nombreux. En Bretagne les exploitations et leurs chefs présentent des caractéristiques similaires aux chefs et exploitations de vergers modernes de pommiers à cidre basse-tige en termes de dimension d'exploitation et d'âge.*

Pommiers à cidre haute-tige					
	Nombre exploitations	Nombre d'arbres	Nombre d'arbres moyen/exploitation	Âge moyen du chef ans	Part de chefs de moins de 40 ans %
Basse-Normandie	11 640	1 998 950	172	53,7	14
Bretagne	8 040	416 800	52	50,2	15
Haute-Normandie	5 930	193 980	33	52,4	17
Pays de la Loire	3 220	67 660	21	52,7	15

Pommiers à cidre basse-tige					
	Nombre exploitations	Surface ha	Surface moyenne/exploitation ha	Âge moyen du chef ans	Part de chefs de moins de 40 ans %
Basse-Normandie	1 290	5 240	4,1	51,2	17
Bretagne	920	2 180	2,4	50,8	14
Haute-Normandie	260	2 160	8,3	51,0	12
Pays de la Loire	310	1 400	4,5	50,9	14

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

**Superficie des vergers selon l'espèce en 2010**



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

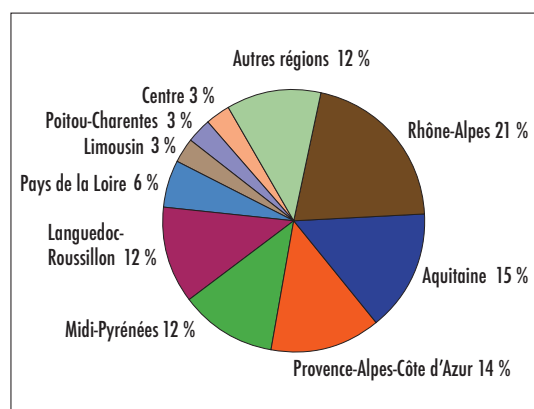
30 % du verger de **Picardie**. Enfin, dans l'Est, le verger de **Lorraine** se caractérise toujours par la place accordée au prunier (76 %), pour la production de mirabelles et de quetsche. Le prunier occupe également 26 % du verger en **Alsace** et 23 % en **Franche-Comté**.

### Main-d'œuvre dans les régions : une répartition en lien avec le verger

La répartition de la population active des exploitations fruitières par région correspond à la répartition du verger. Ainsi, près de 50 % de la main-d'œuvre est mobilisée dans le Sud-Est du pays (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon), 27 % dans le Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées), et 9 % dans le Val de Loire (Pays de la Loire et Centre). Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon ont chacune perdu 3 points dans cette répartition par rapport à 2000, ce qui est à rapprocher des baisses particulièrement marquées du nombre d'exploitations et des superficies fruitières les ayant concernées.

À l'exception de l'Aquitaine, le nombre d'UTA par exploitation a augmenté dans chacune des principales régions de production fruitière.

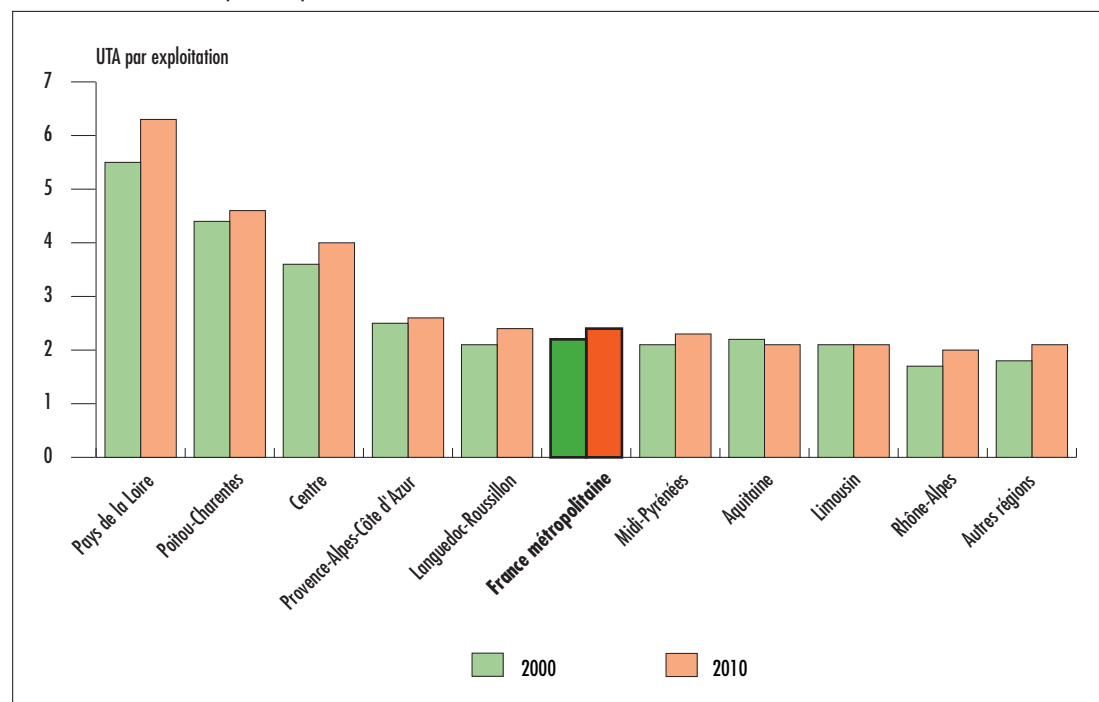
Graphique 5  
**Une répartition proche de celle du verger**  
Répartition de la main-d'œuvre des exploitations fruitières en 2010



Champ : France métropolitaine  
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

En 2010 ce nombre est en moyenne de 2,4 par exploitation. Il reste le plus élevé dans les régions du Centre-Ouest et notamment en Pays de la Loire, (plus de 6 UTA par exploitation fruitière) où la dimension moyenne du verger est particulièrement grande.

Graphique 6  
**Hausse quasi générale de la main-d'œuvre par exploitation**  
Volume de travail par exploitation fruitière



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Champ : France métropolitaine



## Poids significatif du travail saisonnier dans le Val de Loire

En Rhône-Alpes, la part de la main-d'œuvre familiale demeure supérieure à la moyenne (61 %), contre la plus faible proportion de salariés permanents observée (8 %). En Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Languedoc-Roussillon, le poids de la main-d'œuvre familiale est sensiblement inférieur (46 %), en raison d'un recours relativement plus élevé au travail salarié, permanent ou saisonnier. Dans le Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées), le taux de main-d'œuvre familiale dans les exploitations fruitières est supérieur à la moyenne nationale (55 %).

La part de la main-d'œuvre familiale sur l'exploitation est en moyenne beaucoup plus faible dans la Vallée de la Loire, en raison d'un recours particulièrement élevé aux contrats saisonniers. La part de la main-d'œuvre saisonnière atteint ainsi 43 % en région Centre et 50 % en Pays de la Loire. Elle représente également 47 % dans la région limitrophe de Poitou-Charentes. Par ailleurs, le recours à la main-d'œuvre permanente est également plus élevé dans ces trois régions (26 à 28 %), que dans les autres principales régions de production fruitière.

Dans les autres régions de France métropolitaine, où les cultures fruitières viennent plutôt compléter d'autres cultures dans l'assolement, la main-d'œuvre salariée est en moyenne davantage permanente (32 %) que saisonnière (21 %).

## Âge du chef en régions

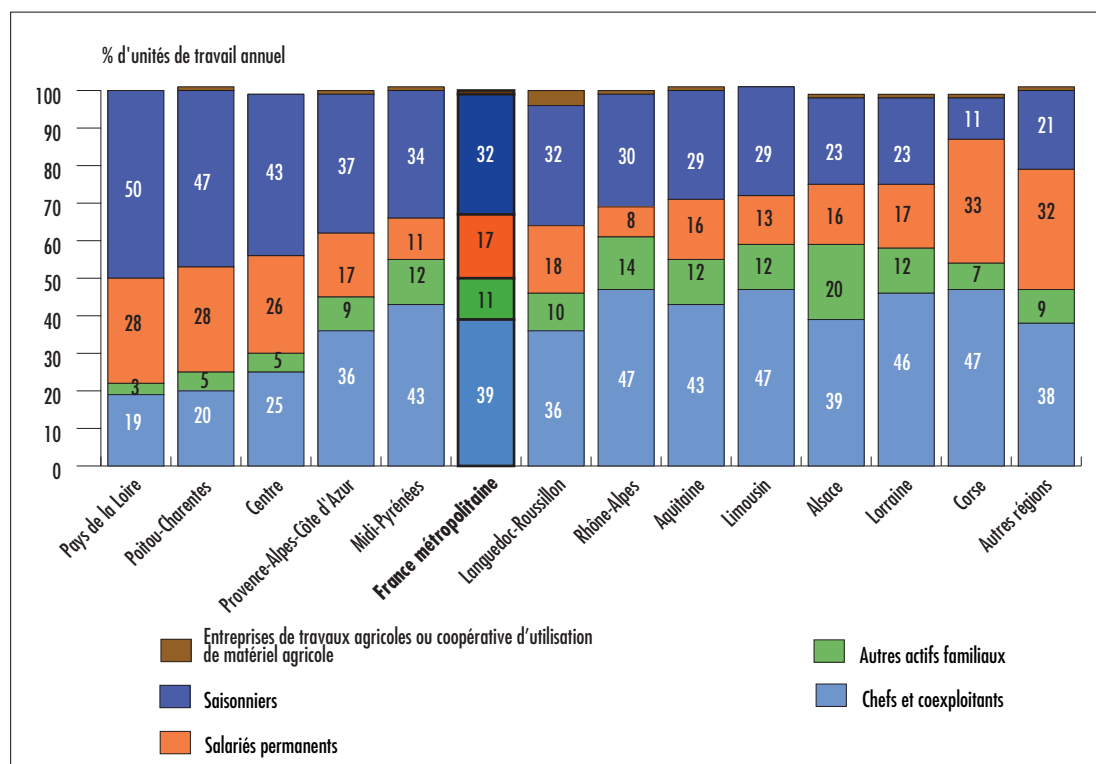
La part des chefs d'exploitations fruitières de moins de 40 ans a régressé dans chaque région par rapport à 2000. La baisse la plus forte est constatée en Limousin (- 17 points à 15 %), là où ils étaient les plus nombreux en 2000. Désormais, la région possédant la plus forte part de chefs de moins de 40 ans est le Nord-Pas-de-Calais (25 %). Parmi les grandes régions fruitières, Rhône-Alpes et les Pays de la Loire sont les plus jeunes, avec des parts respectives de chefs de moins de 40 ans de 18 % et 19 %. Dans le Sud-Ouest et en région Centre, cette proportion est plutôt inférieure à la moyenne (14 %).

Dans chacune des principales régions de production fruitière (Sud-Est, Sud-Ouest et Val de Loire), le vieillissement des chefs

Graphique 7

### Les contrats saisonniers fréquents dans les régions productrices de fruits à pépins

Structure de la main-d'œuvre en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

d'exploitations fruitières par rapport à 2000 est passé par un accroissement de la part de ceux âgés de 40 à 50 ans et de 50 à 60 ans. Ces deux tranches d'âge y regroupent en moyenne près des deux tiers des chefs d'exploitation (contre un peu plus de la moitié en 2000). En revanche, dans chacune de ces régions hormis en Aquitaine, la part des chefs d'exploitations de plus de 60 ans s'est inscrite en baisse. Elle reste néanmoins supé-

rieure à la moyenne en Provence-Alpes-Côte d'Azur (25 %).

Désormais, les régions où l'on observe la plus forte proportion de chefs d'exploitation de plus de 60 ans sont la Lorraine (38 %) et la Basse-Normandie (28 %). Mais d'une manière générale, cette tranche d'âge exploite un verger près de deux fois plus petit que la moyenne nationale (3,2 hectares par exploitation, contre 5,8 hectares par exploitation, toutes tranches d'âge confondues).

Tableau 3

**Rhône-Alpes et Pays de la Loire sont les régions fruitières dont les chefs d'exploitation sont les plus jeunes**

Âge des chefs d'exploitations fruitières en 2010

Bassins	Régions	Moins de 40 ans %	Entre 40 et 50 ans %	Entre 50 et 60 ans %	Plus de 60 ans %
Nord	Nord-Pas-de-Calais	25	29	37	9
	Picardie	14	32	38	8
	Île-de-France	12	31	36	21
	Haute-Normandie	14	33	32	20
Est	Champagne-Ardenne	14	29	37	9
	Alsace	14	32	33	21
	Lorraine	10	21	32	38
	Franche-Comté	15	28	31	26
	Bourgogne	16	27	33	24
Centre-Ouest	Centre	14	30	33	23
	Pays de la Loire	19	35	32	14
	Poitou-Charentes	17	26	31	27
Ouest	Basse-Normandie	14	32	26	28
	Bretagne	19	33	27	21
Massif-Central	Limousin	15	31	37	17
	Auvergne	22	28	27	23
Sud-Ouest	Aquitaine	14	29	34	24
	Midi-Pyrénées	14	30	35	21
Sud-Est	Rhône-Alpes	18	29	32	21
	Languedoc-Roussillon	16	28	35	22
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	16	28	32	25
	Corse	14	28	30	29
<b>France métropolitaine</b>		<b>16</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>22</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### La diversification et les signes de qualité

***La production sous signe de qualité est plus répandue dans les exploitations fruitières que dans l'ensemble des exploitations. Elle concerne plutôt des exploitations de dimension moyenne et plus spécialisées, avec un verger plus grand. Près d'une exploitation fruitière sur trois commercialise des fruits en vente directe ou avec un seul intermédiaire.***

#### **Plus de bio dans les exploitations fruitières**

En 2010, 11 % des exploitations fruitières possèdent une certification « Agriculture biologique » pour au moins l'un des produits de l'exploitation (fruit ou autre). Ce taux représente une nette progression par rapport à 2000 (2 % des exploitations fruitières déclaraient alors utiliser le label « AB »). Il reste également beaucoup plus élevé que pour l'ensemble des exploitations agricoles, parmi lesquelles seules 3,5 % sont concernées par l'agriculture biologique en 2010.

La part des exploitations fruitières possédant au moins une certification bio est plus faible chez les petites (8 %) et grandes exploitations (11 %) que chez les moyennes (14 %). Ces taux sont sensiblement les mêmes, que l'exploitation fruitière soit spécialisée en arboriculture ou non.

Mais quelle que soit leur dimension économique, les exploitations fruitières ayant une certification « agriculture biologique » possèdent en moyenne un verger plus grand et emploient plus de main-d'œuvre que celles n'ayant aucune production certifiée biologique (6,4

hectares et 3 UTA par exploitation, contre 5,7 hectares et 2,3 UTA par exploitation).

#### **Des signes de qualité (hors « Agriculture biologique ») plus fréquents dans les exploitations fruitières**

En 2010, la part des exploitations fruitières possédant au moins une production de fruit sous signe de qualité atteint 24 %, une proportion supérieure à celle des exploitations agricoles déclarant au moins une production sous signe de qualité (22 %). Dans les exploitations fruitières comme dans l'ensemble des exploitations agricoles, ces taux sont fonctions croissantes de la dimension économique de l'exploitation. Mais les petites exploitations fruitières possèdent plus souvent au moins une production de fruit sous signe de qualité (15 %), que les petites exploitations agricoles pour au moins l'une de leurs productions (6 %). Dans les moyennes et grandes exploitations, ces taux sont comparables : 24 % des exploitations fruitières moyennes et 33 % des grandes disposent d'une production de fruit sous signe de qualité, contre 25 % des exploitations agricoles

moyennes et 36 % des grandes ayant au moins une production sous signe de qualité.

En revanche, parmi les exploitations fruitières, la production de fruits sous signe de qualité concerne davantage celles spécialisées en arboriculture que les autres. Ainsi, 29 % des exploitations fruitières spécialisées ont au moins une production fruitière sous signe de qualité, un taux atteignant 17 % pour les petites, 29 % pour les moyennes et 44 % pour les grandes.

En moyenne, les exploitations fruitières déclarant au moins une production de fruit sous signe de qualité possèdent un verger plus grand, emploient plus de main-d'œuvre et sont donc davantage spécialisées que celles n'ayant aucune production fruitière sous signe de qualité. Elles exploitent en effet 10,8 hectares de verger par exploitation (contre 4,2 pour les autres), emploient 3,3 actifs par exploitation (contre 2,1 pour les autres), 26 % de leur SAU étant consacrée au verger (contre 15 % pour les autres).

### AOC et IGP en progrès

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), dont l'équivalent européen est l'Appellation d'Origine Protégée (AOP), est le signe de qualité le plus répandu. Elle est en effet pratiquée

par 10 % des exploitations fruitières, soit 6 points de plus qu'en 2000. Ce signe de qualité concerne essentiellement des fruits à coque (Châtaigne d'Ardèche, Noix de Grenoble, Noix du Périgord), du raisin de table (Chasselas de Moissac, Muscat du Ventoux) et la Pomme du Limousin.

L'Indication Géographique Protégée (IGP) est pratiquée par 5 % des exploitations fruitières (donnée non disponible en 2000). En 2000, ce signe de qualité ne concernait que les Pommes et Poires de Savoie, les Mirabelles de Lorraine et le Pruneau d'Agen. Il intéresse désormais également le Kiwi de l'Adour, la Clémentine de Corse et les Pommes des Alpes de Haute Durance.

À l'inverse de ce l'on observait en 2000, les autres démarches de qualité (certificats de conformité, autres cahiers des charges) sont désormais moins répandues que l'AOC et l'IGP.

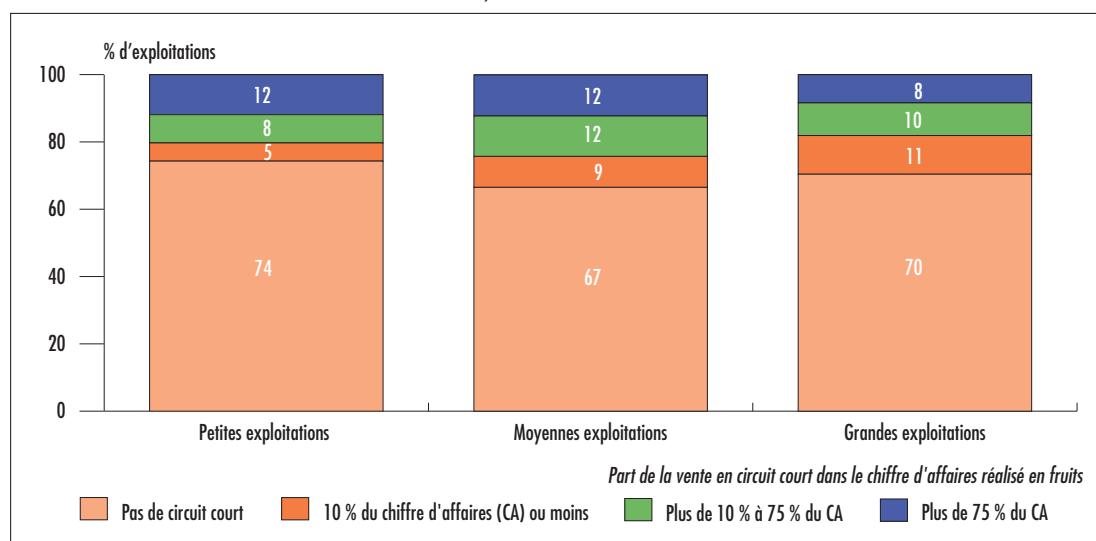
### Commercialisation en circuit court : un mode de vente répandu chez les exploitations fruitières...

Les fruits se prêtent bien à la commercialisation en circuit court. En effet, 30 % des exploitations fruitières commercialisent des fruits en circuit court alors que seules 20 % des exploi-

Graphique 1

### 33 % des exploitations fruitières moyennes commercialisent des fruits en circuit court

Répartition des exploitations fruitières selon la part de la vente en circuit court dans le chiffre d'affaires réalisé en fruits, en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

tations agricoles pratiquent ce mode de commercialisation. Cette pratique concerne 26 % des petites exploitations fruitières, 33 % des moyennes et 30 % des grandes. Dans les exploitations fruitières spécialisées en arboriculture, cette proportion est identique pour les petites (26 %) et sensiblement plus élevée pour les moyennes (39 %) et grandes (32 %).

Pour près de la moitié des petites exploitations engagées dans la vente de fruits en circuit court, cela représente plus de 75 % du chiffre d'affaires total réalisé sur la vente de fruits. Les petites exploitations sont en effet plus disposées à commercialiser une forte part de leur production de fruits en circuit court, que les plus grandes exploitations. Ces dernières font face à un marché plus large et sont donc moins nombreuses à réaliser une part importante de leur chiffre d'affaires relatif à la vente de fruits, en circuit court.

### ... plus petites et plus spécialisées,

Les exploitations fruitières pratiquant la vente de fruits en circuit court ont en moyenne un verger plus petit que celles ne pratiquant pas ce mode de commercialisation (5,6 ha/exploitation contre 5,9 ha/exploitation). Leur SAU est également plus petite (26,8 ha/exploitation contre 32,2 ha/exploitation), la part qu'y occupent les cultures fruitières atteignant ainsi 21 % (contre 18 % pour celles ne pratiquant pas la vente de fruits en circuit court). D'autre part, le nombre moyen d'UTA est plus élevé chez les exploitations commercialisant des fruits en circuit court, traduisant le besoin accru de main-d'œuvre qu'implique la pratique de cette activité (2,8 UTA/exploitation contre 2,2 UTA/exploitation chez celles ne pratiquant pas la vente de fruits en circuit court).

Tableau 1

### La place du verger est plus importante dans les exploitations qui commercialisent davantage en circuit court

Exploitations fruitières selon la part de la commercialisation en circuit court dans le chiffre d'affaires réalisé en fruits en 2010

	Exploitations fruitières	Verger par exploitation	SAU par exploitation	Part du verger dans la SAU	Volume de travail par exploitation
	nombre	ha/exploitation	ha/exploitation	%	UTA/exploitation
<b>Ensemble</b>	<b>27 640</b>	<b>5,8</b>	<b>30,6</b>	<b>19</b>	<b>2,4</b>
Pas de commercialisation en circuit court	19 440	5,9	32,2	18	2,2
10 % du CA ou moins	2 390	6,8	38,1	18	3,5
Plus de 10 % à 75 % du CA	2 790	5,1	26,1	20	2,6
Plus de 75 % du CA	3 010	5,2	18,5	28	2,3

Champ : France métropolitaine

CA : chiffre d'affaires de l'exploitation réalisé en fruits.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

En outre, quelle que soit la dimension économique de l'exploitation, plus la part de la commercialisation en circuit court est élevée dans le chiffre d'affaires réalisé en fruits, moins la SAU de l'exploitation est importante et plus la place qu'y occupe le verger est élevée.

Par ailleurs, la part d'exploitations possédant un statut bio est plus élevée chez les exploitations fruitières pratiquant la vente de fruits en circuit court (17 %) que chez celles n'ayant pas recours à ce mode de vente (8 %). Les chefs d'exploitations fruitières commercialisant des fruits en circuit court sont également

plus jeunes que ceux ne pratiquant pas ce mode de vente, avec 48 % de moins de 50 ans, contre 43 %.

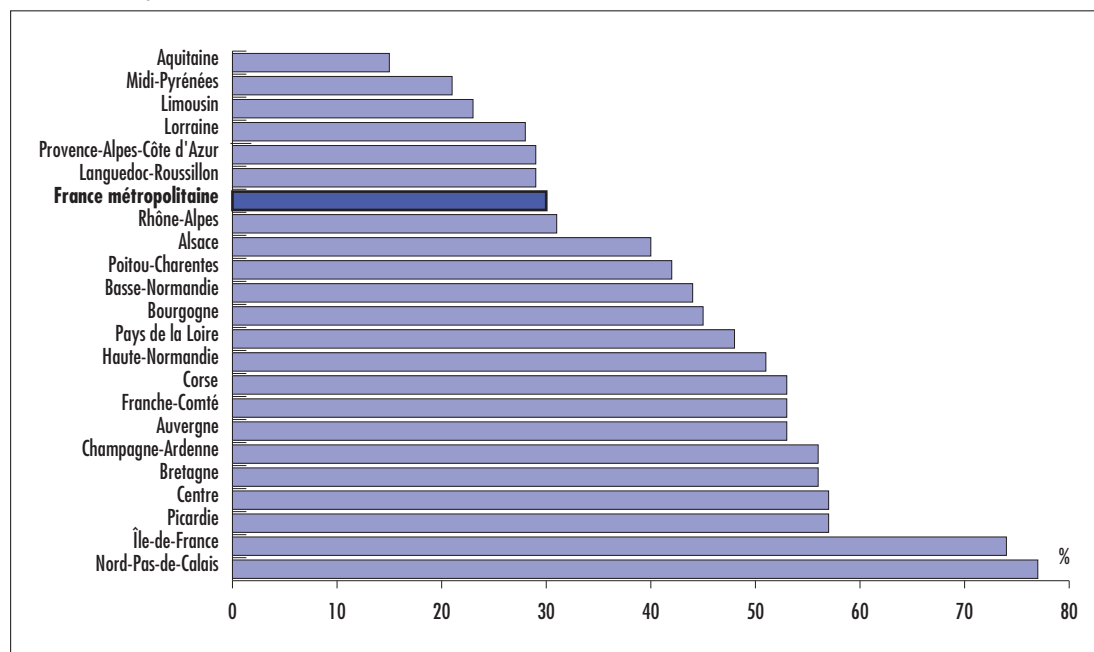
### ... dans chaque région,

Les exploitations pratiquant la vente de fruits en circuit court sont principalement situées dans les principales régions de production fruitière. La moitié d'entre elles sont localisées dans le Sud-Est, en Rhône-Alpes (26 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (13 %) et Languedoc-Roussillon (12 %). Le Sud-Ouest abrite pour sa part près d'un cinquième des

## Graphique 2

### La vente de fruits en circuit court, une pratique répandue dans toutes les régions

Part des exploitations fruitières commercialisant des fruits en circuit court en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

exploitations de France métropolitaine commercialisant des fruits en circuit court, en Midi-Pyrénées (9 %) et en Aquitaine (8 %). Enfin, les Pays de la Loire et le Centre rassemblent 7 % d'entre elles. Cependant, la commercialisation de fruits en circuit court est pratiquée dans chacune des régions de France. De plus, la part d'exploitations fruitières engagées dans la vente de fruits en circuit court est particulièrement élevée dans certaines des plus petites régions de production fruitière. En effet, les plus importantes régions de production fruitière étendent leur marché hors de leurs frontières régionales et possèdent ainsi une moindre proportion d'exploitation engagées dans la vente en circuit court. Ainsi, en Île-de-France et en Nord-Pas-de-Calais, les trois-quarts des exploitations fruitières ont recours à ce mode de vente. En Picardie, Centre, Bretagne et Champagne-Ardenne, leur part atteint 60 %. Plus de la moitié des exploitations fruitières d'Auvergne, Franche-Comté, Corse et Haute-Normandie sont également concernées.

### ... et quelle que soit l'espèce

La vente de fruits en circuit court est particulièrement fréquente dans les exploitations produisant des agrumes. Les deux tiers d'entre elles sont ainsi concernées, avec une superficie moyenne consacrée aux agrumes

identique à celles ne pratiquant pas de commercialisation de fruits en circuit court. Leur verger moyen, toutes espèces confondues, est également sensiblement plus important.

La part d'exploitations produisant des petits fruits et pratiquant la vente de fruits en circuit court est tout aussi importante (66 %). Toutefois, elles sont bien plus petites que celles ne pratiquant pas ce mode de vente, tant en termes de superficie moyenne consacrée aux petits fruits, qu'en termes de verger moyen, toutes espèces confondues.

Plus de la moitié des exploitations productrices de pêche-nectarine, pomme ou poire commercialisent des fruits en circuit court. Chez elles, la superficie moyenne consacrée à ces espèces et le verger moyen sont plus petits que chez leurs homologues ne pratiquant pas la vente de fruits en circuit court.

Parmi les exploitations produisant de la cerise, du kiwi, de l'abricot ou de la prune, la proportion de celles engagées dans la vente de fruits en circuit court est moins importante, comprise entre 35 % et 40 %. Là encore, les superficies moyennes qu'elles consacrent respectivement à ces espèces, tout comme leurs vergers moyens, sont plus petits que chez celles ne commercialisant pas de fruits en circuit court (à l'exception du verger moyen des exploitations produisant des cerises).

Tableau 2

**Les agrumes et les petits fruits propices au marché de proximité**

Part des exploitations fruitières commercialisant des fruits en circuit court en 2010

	Pratique de la vente de fruits en circuit court	Part des exploitations %	Superficie de l'espèce par exploitation ha/exploitation	Verger par exploitation ha/exploitation
Agrumes	Non	34	5,4	7,2
	Oui	66	5,4	8,1
Petits fruits	Non	34	2,8	4,4
	Oui	66	0,8	3,2
Pêche et nectarine	Non	44	5,9	10,5
	Oui	56	2,4	7,2
Poire	Non	45	2,2	9,4
	Oui	55	1,5	7,9
Pomme	Non	49	7,4	10,5
	Oui	51	4,2	7,2
Cerise	Non	61	1,5	5,9
	Oui	39	1,2	6,3
Kiwi	Non	62	3,4	9,2
	Oui	38	2,1	9,1
Abricot	Non	62	3,6	7,6
	Oui	38	2,1	7,3
Prune	Non	65	4,2	7,2
	Oui	35	1,8	6,6
Raisin de table	Non	77	1,9	3,6
	Oui	23	1,5	5,1
Fruits à coque	Non	82	4,3	4,9
	Oui	18	4,6	6,3

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les exploitations produisant du raisin de table et des fruits à coque sont les exploitations fruitières parmi lesquelles la vente de fruits en circuit court est la moins répandue, avec respectivement 23 % et 18 % d'exploitations concernées. Elles disposent en revanche d'un verger moyen plus important que celui de leurs homologues ne pratiquant pas la vente de fruits en circuit court.

### **Ventes à la ferme et sur les marchés privilégiés**

41 % des exploitations fruitières pratiquant la vente en circuit court (tous types de produits confondus) citent la vente à la ferme comme

principal mode de commercialisation en circuit court. Cette proportion est légèrement inférieure à celle observée chez l'ensemble des exploitations agricoles pratiquant la vente en circuit court, parmi lesquelles, elle atteint 50 %. En revanche, la vente sur les marchés est plus fréquemment citée par les exploitations fruitières commercialisant en circuit court (29 %), que par les exploitations agricoles en général (19 %). Enfin, la vente indirecte par le biais d'un commerçant détaillant et la vente via un point de vente collectif sont citées par respectivement 9 % et 8 % des exploitations fruitières déclarant pratiquer la vente en circuit court (contre 13 % et 5 % pour l'ensemble des exploitations agricoles).